MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mercredi 12 septembre 2007, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Monique Cahannes, Delphine Courvoisier, Nelly Hartlieb et Mary Pallante.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M*^{me} *Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 septembre, mercredi 12 septembre et lundi 17 septembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

1054 SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2007 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal Pétitions

1	Communications	du	Consoil	administratif
	Communications		Consen	administram.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-197, «Interdire toute manifestation musicale sur la place des Grottes»;
- P-198, «Pour de l'ombre à la pataugeoire et une couverture des voies utilisable par les enfants».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-533 A)¹.

Troisième débat

Le président. Dans ce troisième débat, nous pouvons reprendre toute la discussion sur la proposition PR-533, mais sur la base des arrêtés votés en deuxième débat. Je rappelle à ceux qui l'auraient oublié que, en deuxième débat, le Conseil municipal a accepté un amendement consistant à déduire à l'article premier de l'arrêté I les 3 350 000 francs du Fonds d'équipement communal (FEC). Cela signifie que, si vous souhaitez changer quelque chose, vous devez déposer des amendements qui modifient cette formulation-là pour obtenir le résultat voulu.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole pour vous donner quelques informations. Le deuxième débat sur la proposition PR-533 concernant la réfection de la patinoire des Vernets a eu lieu un soir de juin dernier, où nous nous sommes quittés très tard sans passer au troisième débat, alors que nous aurions pu le faire. Mais nous n'y tenions pas, car nous voulions aboutir à une décision forte pour faire travailler tous les services municipaux et, surtout, pour engager un véritable processus de concertation.

Ce soir-là, nous nous étions engagés à respecter un certain nombre de conditions. Les modifications y relatives ont été effectuées durant l'été et je remercie tous les fonctionnaires de la municipalité qui y ont travaillé d'arrache-pied, ainsi que les mandataires du projet et, surtout, mes collègues du Conseil administratif, MM. Pierre Maudet et Manuel Tornare. Ils nous ont grandement aidés dans notre effort pour boucler ce projet. Je suis donc heureux de vous le présenter aujourd'hui, en précisant que, si les conditions de réalisation ont été adaptées, le projet lui-même reste quasiment inchangé et répond aux trois conditions posées avant l'été – je m'y étais engagé – et en faisant des économies.

¹Rapport, 642.

Bien que cela ne fût pas nécessaire, il nous a semblé utile et poli de venir à la commission des travaux en charge de ce dossier, afin de lui donner les informations permettant à ses membres de travailler correctement à ce sujet au sein de leurs groupes respectifs.

Je rappelle la première condition posée au Conseil administratif: qu'il soit fourni au Conseil municipal la garantie que le projet tel que déposé et autorisé bénéficie de l'accord de tous les usagers de la patinoire des Vernets, y compris le Genève-Servette Hockey Club. Pour résumer rapidement la situation, contrairement aux appréhensions de certains, nous avons la garantie écrite que ce projet a été accepté par l'ensemble des intervenants, et nous nous en réjouissons. Je laisserai la parole tout à l'heure à Manuel Tornare, afin qu'il explique dans le détail, si nécessaire, le déroulement de nos discussions à ce sujet.

Je passe à la deuxième condition: que, dans le cadre de ce projet, des propositions soient étudiées en vue d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment de la patinoire des Vernets. Comme vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avais déjà une petite idée des économies substantielles réalisées en la matière, mais j'ai moi aussi été surpris de la capacité avec laquelle le Service de l'énergie nous l'a démontré. Cela permettra en tous les cas d'inscrire la patinoire des Vernets dans un processus visant à se diriger vers l'énergie renouvelable, comme vous l'avez peut-être lu dans les journaux. On cite la date de 2050 pour que la Ville de Genève atteigne cet objectif, mais nous pourrions raisonnablement envisager de la ramener à 2030.

La troisième condition posée était que des études soient faites en vue de proposer d'éventuelles économies permettant de diminuer le coût total du projet. Nous avons également examiné cette question mais, malheureusement, nous ne pouvons pas encore donner de chiffres exacts. En effet, il a fallu faire des recherches à ce sujet et attirer l'attention de l'ensemble des mandataires sur ce point. Aujourd'hui, je peux mentionner des économies de l'ordre de 250 000 à 300 000 francs, mais cela peut varier dans la mesure où, comme vous le savez, le prix des métaux que nous utiliserons pour les deux tribunes latérales de la patinoire a fortement augmenté ces derniers mois en raison de la demande internationale. Le coût y afférent est donc susceptible soit de prendre l'ascenseur, soit de baisser.

Par mesure de prudence, je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter l'enveloppe demandée en l'état. Je vous garantis que je m'engage à faire les économies réalisables, et que je tiendrai régulièrement la commission des travaux au courant de l'avancement de ce projet.

Enfin, je me réjouis que nous ayons pu trouver un accord avec le Genève-Servette Hockey Club, puisqu'il était question qu'il «fuie», si j'ose dire, cette patinoire polyvalente très importante pour notre communauté et aille à Lausanne, ou

que l'on prévoie de construire une autre patinoire à Palexpo. Grâce aux mandataires et à mes services, ces options ont été abandonnées en faveur de «la» solution, semblable à l'œuf de Colomb.

Dans le cadre d'un premier programme d'une durée de cinq mois, nous procéderons à des travaux dans les caves et dans les sous-sols de la patinoire, afin qu'elle puisse, le cas échéant, être utilisée lors des manifestations de l'Eurofoot 2008; cela déchargerait un peu la plaine de Plainpalais à cette occasion. Si vous les votez ce soir, ces travaux commenceront en avril 2008; je tiens à souligner que ce serait là une victoire importante pour nous.

La deuxième étape se déroulera sur sept mois, à partir d'avril 2009. Nous sommes convenus avec le Genève-Servette Hockey Club qu'il devrait alors aller jouer à l'extérieur pendant deux mois. Il est d'accord avec cette solution. Nous essaierons de réduire au minimum le temps des travaux, si faire se peut, afin que tout le monde y trouve son compte.

Je laisse donc la parole à Manuel Tornare, si vous me le permettez, Monsieur le président. Je me réjouis que nous puissions tous ensemble sortir enfin la patinoire des Vernets du bourbier dans lequel elle se trouvait jusqu'ici et mettre à la disposition de nos concitoyens et concitoyennes cette salle polyvalente chargée d'histoire – de notre histoire en particulier. Je suis heureux que toutes les parties intéressées tirent à la même corde et permettent la réalisation de ces travaux.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Rémy Pagani a raison de dire qu'il règne une très bonne entente entre lui et moi sur ce dossier, situation qui a permis de faire avancer les choses. Lors de notre conférence de presse, j'ai dit que, lors de la précédente législature, il y avait eu des blocages plus psychologiques que politiques autour de cette affaire; je voulais parler des divergences entre les deux magistrats alors chargés de ce dossier. Mais nous ne reviendrons pas là-dessus. L'essentiel, c'est que Rémy Pagani et moi-même ayons pu arriver au résultat que nous avons déjà communiqué à la commission des travaux et que nous vous proposons aujourd'hui.

La patinoire des Vernets mérite d'exister, elle appartient à notre patrimoine et représente quand même une citation architecturale essentielle pour notre ville. Action patrimoine vivant et la Société d'art public nous l'ont assez dit, même s'il n'en fallait pas tant pour nous en convaincre: il s'agit vraiment là d'un objet architectural important pour Genève, et il mérite cette rénovation.

Rémy Pagani et moi-même sommes heureux, ce soir, de présenter un projet qui permettra d'aller de l'avant et de sauver ce bâtiment – car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous avons joué la concertation à fond et, lors d'une réunion convo-

quée le 5 juillet dernier, nous avons convoqué les 40 associations et groupements – petits et grands – qui utilisent cette patinoire à participer à un débat nourri. J'ouvre ici une parenthèse pour remercier les collaboratrices et les collaborateurs de Rémy Pagani – M^{me} Charollais et M. Macherel – ainsi que les miens – MM. Philippe Voirol et Philippe Aegerter – qui ont fait un travail important et nous ont beaucoup aidés à cette occasion. Lors de cette réunion du 5 juillet, chaque association ou groupement d'utilisateurs de la patinoire a pu être écouté. Bien sûr, le plus important est le Genève-Servette Hockey Club, mais les autres n'ont pas été négligés, je peux vous le dire. Nous avons trouvé des solutions et réglé certains petits détails – le diable étant dans les détails, on le sait bien.

Que dire des propositions, acceptées par le Conseil administratif, concernant les abonnements au Genève-Servette Hockey Club? J'ai toujours trouvé – mes collègues m'ont suivi, et je les en remercie – que ce système relevait de privilèges d'un autre temps. Sur ce point-là également, nous n'allons pas remuer le passé mais faire table rase, puisque j'ai décidé au nom du Conseil administratif – et soutenu par mes collègues – de supprimer les 120 abonnements en question. Ils coûtaient 120 000 francs au Genève-Servette Hockey Club, or ce n'était pas de l'argent que la Ville recevait, mais des privilèges accordés à certains de ses représentants. Je pense que personne n'est pour l'Ancien Régime, dans cette salle!

J'ai donc supprimé cela, et nous avons remplacé les abonnements par des billets offerts à chaque match par le club. Il y en aura douze pour les conseillers municipaux, à réserver au 022/418 49 12 – je le dis pour le match de cette semaine – et les premiers à téléphoner seront les premiers servis. Pas de privilèges, donc! Il n'y aura que quatre billets pour le Conseil administratif – deux étant déjà pris pour le prochain match – et vingt pour les collaboratrices et collaborateurs du Service des sports, car il faut tenir compte du fait que beaucoup d'entre eux sont parfois sollicités à la patinoire à des heures tardives; c'est là une mesure normale à leur égard. Je résume: il y aura donc 36 billets octroyés pour chacun des 28 matches de la saison.

Bien évidemment, comme dans chaque négociation, il fallait trouver des compensations. Jusqu'au mois de mai 2007, le Genève-Servette Hockey Club versait à la Ville 3000 francs par match; durant la période de rénovation – c'est-à-dire d'avril à septembre 2008 pour la première étape des travaux, et d'avril à décembre 2009 pour la deuxième – ce montant s'élèvera à 4500 francs. Vous constatez donc, Mesdames et Messieurs, qu'il a augmenté pour les 28 matches de la saison. En outre, notre collègue Pierre Maudet a négocié avec le club la mise à disposition de la cafétéria de la Voirie, située à côté de la patinoire, pour tous les matches. Le prix sera de 300 francs, ce qui élève à 4800 francs par match la somme versée à la Ville par le Genève-Servette Hockey Club.

Quant au prix de location de la patinoire une fois la réfection terminée, nous avons déjà articulé avec le club un montant qui oscillera entre 7000 et 7500 francs

par match. Par conséquent, après les travaux, la Ville sera gagnante, chacune des parties intéressées ayant trouvé son compte dans cette affaire. Je me réjouis donc que nous ayons pu conclure cet accord avec le Genève-Servette Hockey Club.

J'ai fait examiner par mes collègues du Conseil administratif la convention que nous avons signée et que j'avais préparée avec mes collaborateurs et ma juriste. Ces derniers temps, on a pu prendre connaissance de divers projets en lisant les journaux: par exemple, d'anciens conseillers d'Etat veulent construire des patinoires privées... Moi, je suis comme saint Thomas: j'attends de voir pour croire! Mais il fallait fidéliser le Genève-Servette Hockey Club à la patinoire des Vernets, puisque nous entendons la rénover à grands frais. Pour la période des cinq ans à venir, en tout cas, nous sommes sûrs que le club restera dans ces bâtiments, et je crois que c'est une bonne chose. Quant à la suite, on verra bien... Nos successeurs prendront le dossier à bras-le-corps!

Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que le Conseil municipal doit voter ce projet d'ici à la fin du mois de décembre 2007 et pas au-delà, sinon nous perdrions les 30% de la somme nécessaire pour les travaux mis à disposition par l'Association des communes genevoises (ACG). Je crois que Rémy Pagani l'a assez dit lors du premier débat. En tant que représentant permanent de la Ville au sein du comité de l'ACG, j'avais moi-même négocié la participation financière de cette dernière. Or son président, M. Chobaz, nous a dit et répété, à Rémy Pagani et à moi-même, que, si le vote du Conseil municipal n'intervenait pas d'ici à la fin de l'année civile, l'ACG ne nous céderait pas cet argent. Je ne crois pas que ce soit ce que vous souhaitez...

En outre, comme je le dirai demain à la commission des sports et de la sécurité, j'ai l'intention de développer les sports liés à la patinoire pour la jeunesse. Ce sera l'un des grands axes de la politique sportive que j'entends mener durant les quatre ans à venir puisque, comme vous le savez, depuis le 1^{er} juin, le Service des sports est rattaché à mon département.

Voilà à peu près tout ce que je voulais dire au sujet de nos négociations avec le Genève-Servette Hockey Club. Je répète que, si l'ambiance a été bonne, il a toutefois fallu beaucoup de travail pendant la période estivale, pas toujours propice pour solliciter des personnes souvent en vacances. Mais le travail a été fait et, ce soir, Rémy Pagani, Pierre Maudet et moi-même sommes fiers de vous présenter ce projet amélioré, que vous voterez certainement en troisième débat, Mesdames et Messieurs – et je vous en remercie!

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord de faire une remarque à propos de la procédure. Pour ma part, j'ai été très surpris de recevoir une convocation de la commission des travaux avec, à l'ordre du jour, le sujet que nous abordons ce soir, à savoir le troi-

sième débat sur la proposition PR-533. Je m'étonne que le Conseil administratif ait continué les négociations pour terminer le travail d'élaboration de la proposition entre le deuxième et le troisième débat. Pour le bon déroulement de nos travaux, j'ose espérer que ce mode de faire ne se reproduira pas.

Si le plénum avait décidé de renvoyer cet objet en commission une fois encore, cela signifie qu'il aurait dû revenir sous forme de rapport et donc présenter une nouvelle proposition. Mais heureusement qu'une solution a pu être trouvée, et je remercie quand même nos magistrats des démarches qu'ils ont entreprises et des réponses qu'ils nous ont données – même s'il fallait le faire ce soir, et non pas en commission selon une procédure anormale, je le répète.

Je briserai le suspense tout de suite en affirmant que le groupe libéral votera la proposition telle qu'elle nous est présentée ce soir. Monsieur Pagani, vous connaissez très bien les deux éléments essentiels qui nous dissuadaient de l'accepter. Premièrement, il s'agissait du montage financier, que vous avez ensuite réussi à négocier afin que nous ayons la certitude que 30% du coût des travaux seraient assumés par l'ACG. Je m'en réjouis et je m'en félicite.

Deuxièmement, les conditions de mise à disposition de la patinoire nous gênaient. Nous avons bien compris ce que signifient les propos de M. Tornare tout à l'heure: finalement, pendant les travaux, le Genève-Servette Hockey Club paiera la location au même prix qu'actuellement, à la différence que le manque à gagner sera reversé à la Ville. Quant à la période qui suivra, j'espère que le montant articulé pour la mise à disposition d'équipements publics, pour lesquels la Ville aura dû consentir des investissements, sera revu et qu'une politique beaucoup plus équitable entre les différents acteurs concernés sera appliquée, afin de garantir l'égalité de traitement.

A ce jour, les deux conditions que nous mettions à notre acceptation du projet sont remplies – mais en tenant compte des réserves que je viens d'exprimer. Néanmoins, il faut encore parler des installations dites «miradors», que la Ville prendrait en charge, si elle fait les économies qui le lui permettent. Il était d'abord question de deux miradors, mais j'ai entendu dire qu'on en prévoit cinq au total. Or le Genève-Servette Hockey Club serait prêt à les financer, au cas où la municipalité ne réaliserait pas les 300 000 francs d'économies qu'elle prévoit. Par conséquent, laissons le club faire cet investissement et adaptons en fonction de cela l'outil que nous mettons à sa disposition! Je crois savoir qu'un amendement sera déposé dans ce sens, et nous le soutiendrons.

Mais si la collectivité devait, sur décision du Conseil municipal, consentir à cet investissement, il faudra complètement réadapter le prix de location de la patinoire en tenant compte de ces miradors supplémentaires, qui auront des retombées financières notamment auprès des sponsors. Voilà ce que je voulais dire en préambule; je reprendrai peut-être la parole tout à l'heure, si nécessaire.

M. Philippe Cottet (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les Verts se félicitent de ce troisième débat. Pour paraphraser M. Queloz et lui rappeler certaines évidences, je dirai que la procédure sert la politique, et que la politique n'a pas à servir la procédure. M. Pagani avait relevé à juste titre, lorsque les Verts avaient demandé le troisième débat au mois de juin, que le dossier présenté n'était défendable ni politiquement, ni concrètement. Je crois donc que l'exécutif et le délibératif de la Ville ont été sages de s'interroger à ce sujet et d'agir pour adapter correctement le projet de réfection de la patinoire des Vernets.

Cette réalité avait conduit les Verts à demander un troisième débat – même s'ils étaient en minorité – parce qu'il nous fallait faire la catharsis de l'ère Hediger. Il est terrible de le dire ainsi mais, à présent que le rapport est public, chacun peut constater à quel point les services municipaux ont mal fonctionné sous sa direction. A nos yeux, il était inacceptable d'investir 11 millions de francs en gaspillant l'argent de la Ville, de faire de l'inutile en détruisant ce qui était utile et déjà fonctionnel, de rénover sans objectif réel – et cela, comme l'a rappelé M. Tornare, sans qu'aucun des usagers de la patinoire n'ait été consulté correctement et ne soit satisfait des adaptations prévues.

Nous nous félicitons donc de mener ce troisième débat aujourd'hui, après que le Conseil administratif a retravaillé le projet durant l'été. C'est peut-être une première pierre dans l'établissement d'un meilleur rapport entre le délibératif et le gouvernement, pour la législature qui vient de commencer. Nous espérons que cela fonctionnera vraiment et répondra à toutes les exigences en vue d'atteindre des objectifs précis. Ces relations nouvelles dont je parle ne reposent pas sur la méfiance, mais sur une recherche commune de la qualité, de la satisfaction de l'intérêt public et de l'accomplissement de la mission qui nous a été confiée par les électeurs. Nous constatons donc combien l'affrontement entre le Conseil municipal et le Conseil administratif au sujet de la réfection de la patinoire des Vernets était en partie artificiel! Je ne révélerai pas, bien sûr, le secret des travaux de la commission, mais nous avons pu constater à cette occasion que la collaboration avec les services municipaux était devenue réellement différente.

Toutefois, la Ville de Genève s'apprête ici à procéder à un investissement de 11 millions de francs, qui s'ajoute à d'autres consentis au cours des vingt ou vingt-cinq dernières années, pour un montant de près de 30 millions de francs. Il s'agit donc d'un investissement important, pour la réfection d'un équipement public patrimonial destiné non pas seulement à une société anonyme comme le Genève-Servette Hockey Club, mais également à tous les clubs de jeunesse et autres usagers des lieux. La patinoire des Vernets remplira donc une mission tout à fait logique pour la Ville de Genève.

Or cet équipement, compte tenu de son rôle et de l'investissement demandé, ne doit pas être bradé. En ce sens, nous rejoignons les remarques de M. Queloz: le

prix de location à 4500 francs par match, articulé par M. Tornare tout à l'heure, ne représente en fait que les frais de revient actuels, sans aucun bénéfice pour la Ville de Genève par rapport à son investissement. Cette situation est peut-être défendable durant la période des travaux mais, après leur achèvement, nous attendrons du Conseil administratif qu'il renégocie ce montant. Il faut savoir que d'autres personnes, organisations ou entreprises bénéficiaires d'équipements publics que nous mettons à leur disposition – je pense à la plaine de Plainpalais, par exemple – paient des montants bien plus conséquents pour pouvoir les utiliser.

Mais les aménagements prévus à l'intérieur de la patinoire doivent être réalisés pour les raisons rappelées par M. Pagani en préambule de notre séance de ce soir. C'est pourquoi les Verts approuveront les projets d'arrêtés de la proposition PR-533 tels que présentés tout à l'heure, afin de saluer le travail tout à fait correct effectué cet été par le Conseil administratif et les services municipaux. Nous espérons que nous pourrons continuer à collaborer dans cet esprit.

J'ai encore juste une question à poser à M. le président, dans mon ignorance de nouveau conseiller municipal. Le Conseil administratif a présenté trois amendements portant sur les trois arrêtés de la proposition PR-533; est-ce bien ceux-là que vous mettrez aux voix tout à l'heure?

Le président. Je vous réponds tout de suite. Ces amendements consistent à dispatcher les 3 350 000 francs du FEC sur les trois arrêtés de la proposition, ce qui n'était pas le cas lors du premier débat, mais le total reste le même au final. Si vous le souhaitez, je veux bien faire distribuer ces amendements à tout le Conseil municipal, mais je pense que c'est assez simple: nous avons fait le calcul et nous aboutissons au bon montant. Ce sont donc ces amendements que je ferai voter tout à l'heure, arrêté par arrêté.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical est très satisfait de la nouvelle mouture de la proposition PR-533 qui nous est présentée aujourd'hui. Je rappelle que c'est aussi un peu grâce à nous que ce troisième débat a lieu ce soir... Nous sommes satisfaits de voir que la Délégation de l'aménagement du territoire a plus ou moins rempli ses promesses, puisque deux d'entre elles semblent désormais tenues: les utilisateurs de la patinoire sont apparemment satisfaits de ce qui leur est proposé, et les aménagements prévus tiennent compte des mesures à prendre en termes d'économie d'énergie.

Néanmoins, il y a un petit bémol: nous nous attendions à un peu plus que la seule déduction de la contribution de l'ACG dans le coût final du projet. Il s'agit

là d'une économie relativement modeste, d'ailleurs déjà remplacée par des projets de miradors dont la nécessité ne nous convainc pas. Nous ne voyons pas forcément l'intérêt d'aller de l'avant dans ce sens. Nous faisons également remarquer que les 250 000 francs d'économies potentielles prévues ne couvriront pas forcément les changements de coûts dus à la fluctuation des cours du marché de l'acier.

Mais, quoi qu'il en soit, le groupe radical a envie de voir la patinoire des Vernets remise à neuf, et il acceptera la proposition PR-533 amendée par le Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, mon cousin de l'Entente Georges Queloz évoquait un vice de procédure quant à la présentation des modifications de la proposition PR-533 à la commission des travaux cet été. Je dois faire mon mea culpa puisque, en tant que président de ladite commission, j'ai accepté la proposition du magistrat Pagani, qui demandait à être auditionné au mois d'août, avant la séance plénière de ce soir, afin de nous fournir des informations complémentaires.

Nous pouvons bien nous montrer procéduriers, mais je crois que l'important est tout de même d'obtenir les informations qui nous manquent à la commission des travaux, afin de pouvoir les communiquer ensuite à nos groupes respectifs – ce qui a été fait dans le cas présent. C'est grâce à cela que nous sommes tous, ce soir, à même de juger la proposition de réfection de la patinoire des Vernets qui nous est soumise. Je le dis d'autant plus aisément que le groupe démocrate-chrétien était favorable à un deuxième renvoi de la proposition PR-533 en commission des travaux, vous vous en souvenez certainement, chers collègues.

Je considère donc que le Conseil administratif a fait preuve d'égards à notre endroit, en tenant compte des arguments des opposants au projet et en voulant leur communiquer des informations, dans le souci de faire progresser ce dossier. Les démocrates-chrétiens partagent ce souci, même si nous aurions pu «éplucher» un peu plus en détail cette proposition en auditionnant toutes les parties concernées.

Comme l'a dit M. Pagani tout à l'heure, la réfection de la patinoire des Vernets était enlisée dans un véritable bourbier lors de la législature précédente, à cause d'un Conseil administratif incapable de nouer le dialogue avec un club de hockey qui avait son mot à dire. C'est ce qui a poussé la commission des travaux dans sa composition d'alors à demander que ce dossier soit repris à la prochaine législature; les démocrates-chrétiens y étaient disposés.

Nous voterons donc les trois amendements du Conseil administratif, même si nous trouvons la facture assez élevée. N'oublions pas qu'il ne s'agit que d'une

réfection partielle! J'ai entendu tout à l'heure M. Tornare évoquer le patrimoine architectural genevois. Il est vrai que ce bâtiment en fait désormais partie, mais il ne s'agit que d'une patinoire! Et il y en a une quantité, dans d'autres cantons, qui coûtent beaucoup moins cher! Le coût total nous reste donc quelque peu en travers de la gorge.

Mais, avec cette délégation forte du Conseil administratif qui a pris les choses en main, nous devons donner un signe à la population et mettre à sa disposition cet outil, sans créer de flou artistique, sans patauger davantage dans ce dossier. Nous, les démocrates-chrétiens, nous le ferons comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait pour le Stade de Genève.

M^{me} **Vera Figurek** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de faire un bref historique de l'objet qui nous occupe ce soir. Un énorme travail a été réalisé par la commission des travaux, de nombreuses auditions ont eu lieu et les commissaires sont venus à bout de moult malentendus et imprécisions.

Nous tenons tout d'abord à dire que le groupe A gauche toute! n'est pas pour le *sport business*, comme nous l'avons déjà affirmé très clairement au sein de la commission des travaux. Pourquoi cette précision? Au départ, beaucoup d'entre nous pensaient que la proposition PR-533 avait été conçue en fonction du fait que le Genève-Servette Hockey Club était en ligue A; or cet aspect ne concerne qu'une infime partie du projet. La proposition nous convient au sens qu'elle prévoit une mise en conformité des tribunes, de l'éclairage, des aérothermes et donc de la patinoire au sens large, en vue de son utilisation par l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Nous avons auditionné des représentants du Genève-Servette Hockey Club, qui nous ont dit être surpris de ne pas avoir été consultés, car les travaux prévus au départ ne leur convenaient pas – certains étaient même inutiles, selon eux. Ce qu'ils voulaient, c'était la création de loges VIP qui leur auraient permis de réaliser environ 1 million de francs de bénéfices supplémentaires par année. Si les abonnements octroyés jusque-là étaient supprimés, ils s'engageaient à reverser une partie de la somme correspondante à la Ville.

Pour nuancer les propos de M. Cottet, je tiens à préciser que M. Hediger avait malgré tout entrepris quelques démarches. En effet, il n'est pas tout à fait exact de dire que le Genève-Servette Hockey Club n'avait pas été consulté, car le magistrat avait contacté auparavant l'ancienne équipe. L'erreur qu'il a commise – et, sur ce point, nous rejoignons M. Cottet – c'est qu'il aurait dû reprendre langue avec ces utilisateurs de la patinoire par la suite. D'autre part, la commission des travaux avait exigé du magistrat qu'il intervienne auprès de l'ACG, ce qu'il avait

fait. C'est ainsi que cette dernière s'est engagée à participer financièrement au projet à hauteur de 3 350 000 francs.

Cela dit, je dois reconnaître que, en commission, nous étions fort empruntés devant ce projet. Nous nous sommes donc abstenus, afin de ne pas refuser totalement cette proposition car, comme tous les commissaires, il nous paraissait évident que certaines modifications devaient y être apportées. Lors des premier et deuxième débats, à l'instar de la majorité de ce plénum, nous avons décidé de reporter la discussion à aujourd'hui, en troisième débat.

Sur ce point, je ne partage pas l'avis exprimé tout à l'heure par celles et ceux qui ont déploré un vice de forme dans la procédure suivie, sous prétexte qu'elle ne correspondrait pas à la lettre du règlement du Conseil municipal et rendrait les discussions que nous avons eues en commission des travaux avec les magistrats Pagani et Tornare, ainsi qu'avec les représentants de leurs services, contraires au bon fonctionnement de notre parlement. En l'occurrence, je pense que la manœuvre adoptée était intelligente, puisqu'elle nous a permis de trouver un consensus dans cette enceinte. Je salue donc l'initiative du Conseil administratif, grâce à laquelle nous avons pu gagner du temps – car, comme vous le savez, chers collègues, nous devons voter le crédit demandé ce soir, afin de pouvoir bénéficier de la participation financière de l'ACG.

A gauche toute! avait rejoint les craintes du groupe des Verts au sujet des dépenses énergétiques de la patinoire et de la piscine des Vernets, mais nous pensons que ce débat devra être mené dans un deuxième temps, afin que nous puissions sérieusement nous atteler à ce problème et voir ce qui pourrait être fait au niveau du quartier. Comme vous le savez, nous sommes très attachés à la préservation et à l'entretien du patrimoine architectural. Aussi, nous tenons à remercier encore une fois ce soir M. Pagani et ses services, qui ont tenu compte de nos inquiétudes. En effet, tous nos vœux ont été exaucés.

Premier point positif: une réelle concertation a eu lieu. Les zones VIP seront plus adaptées aux besoins du Genève-Servette Hockey Club, qui pourra également installer à sa charge des tribunes provisoires durant les travaux. Les négociations à propos des abonnements sont allées dans le bon sens, comme l'a rappelé M. Tornare. En outre, le volet énergétique a été pris en compte. Sur ce dernier point, nous tenons à remercier les services de M. Pagani de leur excellent rapport, distribué à tous les membres de la commission des travaux. Nous saluons également le fait que le Conseil administratif a su négocier le prix de location de la patinoire par match, qui s'élèvera à près de 7000 francs après les travaux, contre 3000 francs à l'heure actuelle – ce n'est pas rien! Nous serons également attentifs à ce que le Genève-Servette Hockey Club respecte ses engagements, mais nous faisons confiance au magistrat pour y veiller. Nous le remercions de s'être engagé à nous informer régulièrement de l'avancée des travaux entrepris.

Pour toutes ces excellentes raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous l'aurez compris, notre groupe votera la proposition PR-533 amendée par le Conseil administratif. Il vous invite, bien évidemment, à faire de même.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour les élus de l'Union démocratique du centre, il importe que les choses soient faites. Nous ne recherchons pas de reconnaissance électorale, et encore moins à soigner notre ego. Notre unique préoccupation est l'intérêt public.

Cet intérêt veut que la proposition PR-533 amendée par le Conseil administratif soit adoptée ce soir, à l'issue du troisième débat, pour la sécurité des spectateurs placés derrière les zones de défense, d'une part, et pour que la Ville bénéficie de la participation conditionnelle non négligeable du FEC.

Nous souhaitons que la majorité municipale réunie le 26 juin 2007 au soir soit non seulement confirmée, mais encore accrue par celles et ceux qui ont su appréhender ce dossier qui, il faut bien le dire, n'a jusqu'à ce jour pas donné l'impression d'être traité avec toute la rigueur et le sérieux de mise face aux dangers potentiels qu'il recouvre.

Forte des engagements du Conseil administratif, l'Union démocratique du centre fera droit à la demande de crédit destiné à la réfection partielle et à la mise en conformité des installations de notre patinoire municipale, confirmant son vote déterminant du 26 juin dernier.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste est d'autant plus fier et heureux, ce soir, qu'il n'a pas eu besoin de voir pour croire... En effet, nous tenons à rappeler que le Parti socialiste était entré en matière sur ce projet de réfection de la patinoire des Vernets et avait manifesté sa confiance en le votant le 26 juin dernier. N'en déplaise au préopinant radical M. Burri – vous lui transmettrez quand il sera de retour dans cette salle, Monsieur le président – le Parti socialiste avait alors eu le mérite et l'audace de proposer de faire confiance au Conseil administratif dans le cadre de la proposition PR-533 – mais il est vrai qu'il avait été suivi, notamment, par A gauche toute! et le Parti radical.

Ce soir, nous n'aurons pas d'états d'âme, et nous n'entendons pas épiloguer davantage sur ce projet. Nous voulons surtout remercier le conseiller administratif Tornare d'avoir pris contact et mené à bien les négociations avec le Genève-

Servette Hockey Club, ainsi que le conseiller administratif Pagani et ses services, qui ont travaillé avec diligence et compétence sur ce dossier. Comme cela a déjà été dit, c'est ce qui a permis de représenter ce projet en ayant trouvé des économies à réaliser.

Monsieur le président, vous transmettrez également au préopinant M. Lathion que, s'il existe effectivement de nombreuses patinoires en Suisse – nous n'en doutons pas – celles qui présentent un intérêt architectural et font partie du patrimoine moderne et contemporain – dont ici celle de François Maurice, notamment – ne sont pas légion, c'est un fait.

Par conséquent, le Parti socialiste ne peut que suivre la position qu'il a déjà adoptée le 26 juin dernier et remercier une fois encore le Conseil administratif d'avoir représenté cette proposition PR-533 amendée, comme il s'y était engagé. Nous voyons qu'il a su convaincre – mais nous, nous étions déjà convaincus!

M. Vincent Maitre (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'a dit mon collègue Jean-Charles Lathion, le groupe démocrate-chrétien votera le crédit demandé, mais vraiment à contrecœur. En effet, nous trouvons la facture un peu trop salée et elle nous reste profondément en travers de la gorge: il s'agit quand même ici de 11,2 millions de francs – et cela pour une simple réfection partielle, Jean-Charles Lathion l'a souligné tout à l'heure. Je ne suis pas tout à fait persuadé que tous les habitants de la ville soient au courant de cet aspect-là du projet et je pense que plus d'un déchantera en constatant que, dans les faits, la patinoire ne sera refaite que partiellement et n'apportera en réalité aucun confort supplémentaire à ses utilisateurs – à quelques exceptions près – que ce soient le Genève-Servette Hockey Club ou le public qui la fréquente régulièrement.

Nous ne rechignons pas du tout quant au budget alloué à la sécurité des installations de la patinoire, car il est évident qu'il n'y a pas lieu de discuter sur ce point. En revanche, nous nous interrogeons sur le montant du nouveau loyer par match que le Genève-Servette Hockey Club devra verser à la Ville, étant donné que les travaux effectués devraient lui permettre de réaliser un chiffre d'affaires meilleur qu'actuellement. Ce nouveau loyer d'un peu plus de 7000 francs par match est-il suffisant?

En dernier lieu et de manière tout à fait personnelle, je me pose quelques questions supplémentaires. Chers collègues, faites la comparaison avec ce qui se passe autour de nous, pensez à la patinoire de Davos, à celle de Saint-Léonard à Fribourg, à celle de Berne, à la Resega de Lugano... Ces villes ont, au départ, consenti un investissement très important pour les construire et en faire ce qu'elles sont devenues, c'est-à-dire un symbole de ces cités. On ne pourra pas en

dire autant de la patinoire des Vernets pour Genève. Je me demande aussi pourquoi, dans le canton de Vaud, ils arrivent à construire une patinoire pour 4 millions de francs, alors que, pour ce prix-là, à Genève, on n'est même pas capables d'établir un devis! Ma question est vraiment toute simple: pourquoi, à Genève, faisons-nous toujours moins bien et plus cher?

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après l'intervention de M^{me} Figurek, je dois préciser que, si j'ai fait tout à l'heure une remarque concernant le vice de procédure commis dans cette affaire, c'est pour le bon déroulement de nos travaux futurs, et pour que cela ne se reproduise pas. M^{me} Figurek a d'ailleurs employé le terme de «manœuvre» à ce sujet, or nous ne voulons pas de combines de ce genre-là. Ou alors, il faudra modifier le règlement du Conseil municipal, si nous voulons amender des propositions en commission entre le deuxième et le troisième débat. Mais, pour le moment et pour le bon déroulement de nos discussions, nous sommes obligés de suivre certaines règles.

Dans le cas présent, la première mouture de la proposition PR-533 a été refusée par l'ensemble du Conseil municipal; et il a eu raison, car elle n'était pas mûre. Il a donc le mérite d'avoir pris la décision qui nous amène aujourd'hui à considérer un montage financier différent, avec une facture moins lourde. M. Maitre a tout à fait raison, quand il dit que c'est encore cher! Mais nous commencons à nous habituer à ces prix-là...

Pour les nouveaux conseillers municipaux qui ne le savent pas, la patinoire des Vernets a été construite en 1959; à l'époque, elle a coûté 17 millions de francs – ce qui vaut bien 50 ou 60 millions de francs aujourd'hui. Or on ne nous propose ici qu'une rénovation partielle qui ne touchera pas la toiture. Il s'agit d'adapter cet outil de travail aux exigences actuelles du hockey – même si c'est un *sport business*, Madame Figurek! La patinoire rénovée permettra au Genève-Servette Hockey Club de fonctionner, et je vous rappelle que c'est aussi le *sport business* qui motive les jeunes pour aller s'entraîner! On ne peut pas rénover une telle installation sportive de la même manière suivant qui s'en sert, même si la Ville a aussi pour rôle de fournir certaines infrastructures aux sportifs amateurs.

Bien sûr, la facture est élevée... C'est pour cette raison que nous soutiendrons l'amendement des radicaux au sujet des miradors, car nous estimons qu'il n'appartient pas à la collectivité de les financer. Comme je l'ai dit tout à l'heure, laissons au Genève-Servette Hockey Club le soin d'investir dans ce projet, tout en ayant la garantie que la Ville ou d'autres utilisateurs de la patinoire auront le droit d'en bénéficier et que, si le club venait à se désengager, nous deviendrons les propriétaires de ces miradors. Voilà les conditions que nous proposons.

Pour finir, je voudrais dire aux socialistes qu'ils n'auraient pas dû accepter la proposition PR-533 en deuxième débat. La preuve: son élaboration n'était pas achevée! Ils ont donc eu tort de dire oui, nous avons eu raison de dire non et, ce soir, nous avons aussi raison de dire oui!

Le président. Monsieur Queloz, le bureau du Conseil municipal aimerait vous faire une petite remarque: vous avez dit vouloir soutenir un amendement radical sur les miradors, mais je n'en ai pas reçu à ce sujet. Je ne pourrai donc pas, au moment du vote, mettre aux voix un amendement qui n'existe pas!

M. Thierry Piguet (S). Pour répondre à M. Queloz, j'aimerais lui dire que nous avons quand même eu raison, en juin dernier, de faire confiance aux nouveaux conseillers administratifs pour qu'ils aillent de l'avant. La preuve: ce soir, nous sommes quasiment unanimes pour juger le projet présenté réalisable. Le Conseil administratif a fait preuve de cohésion dans ce dossier, ce qui augure de bonnes perspectives pour la suite, cela a déjà été dit.

Quant à moi, je tiens à saluer ici notre magistrat Manuel Tornare. Bien qu'il ne faille pas toujours se souvenir du passé, je me permets de rappeler que, pendant une année et demie, j'ai essayé d'apprendre de M. Hediger ce qu'il pouvait bien faire des 87 abonnements et des 42 billets par match octroyés à la Ville par le Genève-Servette Hockey Club. Je n'ai jamais reçu de véritable explication, mais seulement des réponses évasives. Or le magistrat Tornare s'est saisi du dossier, et il nous a détaillé tout à l'heure les négociations qu'il a menées à ce sujet.

Au nom du Parti socialiste, j'aimerais dire que nous sommes satisfaits que l'on commence enfin à cesser la politique des petits copains, qui était un peu trop courante au sein de l'administration publique. J'espère que les quatre autres dicastères vont eux aussi analyser, débusquer et arrêter ce genre de pratiques. Nous avons d'ailleurs pu lire dans la *Tribune de Genève* que notre magistrate Sandrine Salerno avait elle aussi mis fin à cette politique blâmable en matière de location d'appartements au niveau de la Gérance immobilière municipale. Je salue cet effort, et j'espère que tout sera mis en œuvre afin que nous n'ayons pas à revenir à la charge à ce sujet, au moyen de questions écrites ou orales et d'interpellations visant à en savoir davantage.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, puisque certains d'entre vous l'ont évoquée tout à l'heure, j'aimerais revenir brièvement sur la notion de réfection partielle. J'ai posé la question en commission et je répète ce soir la réponse qui m'a été donnée, afin qu'elle figure au *Mémorial*: les services de M. Pagani

nous ont déclaré qu'il n'y aurait pas, au cours de ces prochaines années, de nouvelles demandes de crédit touchant l'enveloppe ou l'intérieur de la patinoire des Vernets. C'était très clair!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je pense que ce troisième débat aura au moins le mérite d'apporter quelques clarifications utiles. Ces dernières nous ont cependant déjà été données dans le cadre de la commission des travaux, notamment en ce qui concerne les concertations entre la Ville et le Genève-Servette Hockey Club au sujet des abonnements. Rien que pour ce point, le troisième débat me semble utile. D'autre part, je tiens à saluer l'excellent travail du Service de l'énergie de la Ville de Genève, qui nous a donné toutes les informations requises sur le projet de réfection de la patinoire des Vernets, gouffre énergétique s'il en est.

Je souhaite concentrer mon intervention sur la question des relations avec le Genève-Servette Hockey Club pour la suite des événements. A plusieurs reprises, nous avons évoqué en commission l'éventuelle construction d'autres patinoires. Il nous a été répondu que cela n'était pas à l'ordre du jour. Or, une semaine après avoir reçu cette réponse, nous avons lu dans la presse que le conseiller d'Etat libéral Mark Muller parlait de plusieurs projets – deux ou trois – de patinoire future.

Je dis cela pour en revenir maintenant au coût que représente un investissement comme celui demandé dans la proposition PR-533, même si nous voterons bien sûr ce crédit. En ce qui concerne la convention liant la Ville au Genève-Servette Hockey Club, si nous multiplions les 4500 francs de la location de la patinoire durant les travaux par les 23 matches joués en moyenne chaque année par le club, nous arrivons à un total d'environ 100 000 francs. Or la Ville perd de l'argent, puisque les frais de fonctionnement de la patinoire sont de l'ordre de 2 millions de francs – selon une information fournie à l'époque par M. Hediger en réponse à la motion M-322 – et que la part proportionnelle des frais de fonctionnement de la première équipe du Genève-Servette Hockey Club s'élève dès lors à 121 897 francs.

C'est pour cette raison que j'insiste une fois de plus sur cet aspect du projet. Les relations entre la municipalité et le Genève-Servette Hockey Club ont été clarifiées mais, surtout dans le cadre de la convention qui sera signée entre les deux parties, nous devrons être très attentifs à défendre les intérêts de la collectivité publique, en l'occurrence la Ville de Genève.

M. Rémy Burri (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens juste pour répondre au préopinant libéral M. Queloz, qui parlait d'un

amendement radical au sujet des miradors. Nous n'avons pas déposé d'amendement là-dessus. Je tenais simplement à préciser, à propos des 150 000 francs d'économies prévues et leur possible affectation à la réalisation de deux miradors supplémentaires, que nous comptons bien sur la Délégation de l'aménagement pour ne pas prendre en compte cette partie du projet.

M. Pierre Rumo (AGT). Je serai bref et je reviendrai sur les propos de M. Piguet, selon qui nous avions affaire à une politique de petits copains à l'époque de M. Hediger. Il est vrai que le nombre d'abonnements octroyés alors à la Ville de Genève par le Genève-Servette Hockey Club était peut-être trop important, mais j'aimerais quand même souligner que cette situation découlait de la faible somme – 3000 francs – que nous versait le club pour chaque match joué à la patinoire.

Dans le cadre de la nouvelle convention, un montant plus important – 4500 francs durant les travaux, 7000 francs ensuite – viendra directement dans les caisses de la Ville. Comme certains de mes préopinants, j'espère que cette deuxième somme sera revue à la hausse. Le prix de 4500 francs a été arrêté pour la durée des travaux, mais il faudrait demander plus que 7000 francs par la suite, car il est vrai que les coûts dus au fonctionnement de la patinoire pour un match sont nettement plus élevés que le loyer versé jusqu'ici par le Genève-Servette Hockey Club.

Un autre point important doit être souligné: lorsque les travaux de réfection de la patinoire des Vernets auront été effectués, nous pourrons y accueillir d'autres manifestations en transformant parfois les lieux en salle de spectacle, comme c'était le cas dans les années 1970 et 1980. Je crois que M. Drieberg et d'autres organisateurs d'événements artistiques seraient intéressés par cette patinoire pour des spectacles susceptibles d'attirer un public moins nombreux que l'Arena.

Le nombre de places octroyées à la Ville par match – puisqu'il ne s'agira plus d'abonnements – est nettement moins élevé qu'auparavant, et peut-être est-il plus réaliste. Néanmoins, il ne faut pas oublier que M. Hediger – c'est en tout cas ce qu'il disait – utilisait ces abonnements pour inviter des personnes de passage à Genève qui voulaient voir un match de hockey. Je pense donc qu'il faut avoir en tête l'ensemble des éléments du problème pour pouvoir juger de sa politique à cet égard.

Quoi qu'il en soit, nous prenons acte du fait qu'il y aura moins de billets offerts aux fonctionnaires de la Ville et aux conseillers municipaux. Nous espérons, je le répète, que le prix de location de la patinoire par le Genève-Servette Hockey Club pourra être revu à la hausse une fois les travaux terminés, dans une année ou deux.

En outre, il est vrai que nous pouvons être inquiets en lisant, dans l'interview de M. Mark Muller, qu'il existerait à l'heure actuelle deux ou trois projets de nouvelle patinoire. Est-ce de l'esbroufe? Est-ce une façon spectaculaire de faire de la politique? Il serait dommage que la patinoire des Vernets, pour laquelle la Ville de Genève et l'ACG s'apprêtent à consentir un investissement important, ne soit pas utilisée à plein régime. Le groupe A gauche toute! votera la proposition PR-533 amendée par le Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis que l'ensemble de ce plénum soutienne ce projet. Mais j'aimerais tout de même rendre à César ce qui appartient à César: si nous sommes aujourd'hui à bout touchant – je l'espère – dans les décisions prises pour la réfection de la patinoire des Vernets, c'est que, comme je m'en suis rendu compte en prenant connaissance du dossier, ce projet était déjà bon à 95%, les socialistes l'ont souligné tout à l'heure.

Nos prédécesseurs ont au moins eu le mérite de son élaboration. En outre, ce sont eux qui ont pris langue avec l'ACG, que je tiens ici à remercier tout particulièrement de sa collaboration avec la Ville – nous devrons aller plus loin dans ce sens et l'intensifier, mais c'est là un premier pas. Je le répète, c'est le précédent Conseil administratif in corpore qui a eu l'intelligence de lui demander cet argent; s'il ne l'avait pas fait, la somme en question nous ferait aujourd'hui défaut. C'est pourquoi je tiens à remercier ses membres d'avoir effectué cette démarche. La participation financière de l'ACG représente 30% du coût total de la réfection de la patinoire des Vernets, c'est important!

Mesdames et Messieurs, M. Cottet a soulevé une question de fond en évoquant les relations entre nous, le Conseil administratif, et vous, le Conseil municipal – je ne me paie pas de mots en ce qui concerne les affaires professionnelles, or c'est typiquement de cela qu'il s'agit ici. Dans le traitement de ce dossier, j'ai démontré dans quelle mesure j'entendais travailler avec le Conseil municipal, en parfaite collaboration et en pleine transparence. Vous avez eu la preuve de ce que j'avance, et j'entends continuer de bonne foi – j'espère que tout le monde, dans cette assemblée, fera de même – sur cette lancée, en tout cas pour quatre ans. Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée.

Le président. Je donne la parole à M. Manuel Tornare, vice-président du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il n'est pas nécessaire de citer tous mes titres, Monsieur le président... (*Rires.*) Je ne répondrai pas à l'avo-

cat Rumo en l'absence de son client, car je n'ai pas l'habitude de critiquer mes prédécesseurs... Je ne l'ai jamais fait avec Michel Rossetti et je ne le ferai pas avec M. Hediger – je le dis, puisque j'ai repris le Service des sports dans mon département.

Monsieur Maitre, vous avez raison: il y a en Suisse des patinoires très performantes, mais elles ont peut-être un autre public que celle des Vernets. Près des montagnes, les spectateurs sont sans doute plus proches des sports de glace qu'ailleurs. A Genève, nous avons une équipe qui a réussi, qui est en ligue nationale A et qui a donc heureusement, pour le moment, un large public. Malheureusement, il peut diminuer, comme cela s'est produit avec le FC Servette – mais j'espère qu'il reviendra à un meilleur niveau.

Madame Contat Hickel, faire de l'argent avec une patinoire qui n'est pas forcément un outil très performant – même après rénovation – me paraît difficile. Nous venons de le dire: il existe en Suisse d'autres patinoires beaucoup plus performantes. Quant à Mark Muller, on peut lui laisser ses illusions... Peut-être arrivera-t-il à débloquer certains dossiers pour construire des patinoires... Nous sommes à la veille d'élections nationales et j'entends beaucoup de promesses dans le domaine de la petite enfance, du sport, et ainsi de suite. Elles rendent les fous joyeux! On verra bien... La patinoire des Vernets, quant à elle, a au moins le mérite d'exister!

Pour terminer, je le répète – et Pierre Maudet vient de m'en reparler – certains des chiffres articulés à propos de ce projet sont faux. Le prix de location de la patinoire par le Genève-Servette Hockey Club, jusqu'à la fin des travaux, est de 4800 francs par match; en effet, il comprend également les 300 francs de location de la cafétéria de la Voirie dont je parlais tout à l'heure. Après l'achèvement des travaux, ce montant s'élèvera à 7500 francs. Les rapports de confiance font que nous pourrons certainement fidéliser le Genève-Servette Hockey Club à la patinoire des Vernets pendant cinq ou six ans. Après, on verra...

Monsieur Maitre, je vous le disais tout à l'heure: une autre manière de fidéliser un club dans un certain lieu consiste, en amont, à fortifier la formation sportive des jeunes. Ils sont le futur public de la patinoire et le réservoir des espoirs sportifs qui constitueront les équipes de demain.

Le président. Chers collègues, les magistrats qui se sont exprimés au cours de ce troisième débat ne l'ayant pas fait, je vous lis les amendements du Conseil administratif à la proposition PR-533. Je vous rappelle qu'ils consistent à dispatcher le montant du FEC sur les trois arrêtés. Le premier de ces trois amendements consiste à modifier ainsi les articles premier et 4 de l'arrêté I:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 626 000 francs, dont à déduire 2 876 000 francs correspondant à une subvention du Fonds d'équipement communal, soit un montant net de 6 750 000 francs destiné à la rénovation partielle...

»Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier…»

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif à l'arrêté I est accepté à l'unanimité,

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé est accepté à l'unanimité (74 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 626 000 francs, dont à déduire 2 876 000 francs correspondant à une subvention du Fonds d'équipement communal, soit un montant net de 6 750 000 francs destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 626 000 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 95 312 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.
- *Art.* 4. La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Le président. Nous passons au vote du deuxième amendement du Conseil administratif, consistant à modifier comme suit les articles premier et 3 de l'arrêté II:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 676 300 francs, dont à déduire 202 000 francs correspondant à une subvention du Fonds d'équipement communal, soit un montant net de 474 300 francs destiné au remplacement complet...

»Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier...»

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif à l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé est accepté à l'unanimité (73 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 676 300 francs, dont à déduire 202 000 francs correspondant à une subvention du Fonds d'équipement communal, soit un montant net de 474 300 francs destiné au remplacement complet de l'installation d'éclairage (option I) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 676 300 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Le président. Nous passons au troisième amendement du Conseil administratif, visant à modifier comme suit les articles premier et 3 de l'arrêté III:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 909 460 francs, dont à déduire 272 000 francs correspondant à une subvention du Fonds d'équipement communal, soit un montant net de 637 460 francs destiné au remplacement des aérothermes...

»Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier...»

Mis aux voix, l'amendement du Conseil administratif à l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III amendé est accepté à l'unanimité (72 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 909 460 francs, dont à déduire 272 000 francs correspondant à une subvention du Fonds d'équipement communal, soit un montant net de 637 460 francs destiné au remplacement des aérothermes (option II) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 909 460 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 445 000 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant sollicité de 2 700 000 francs, ainsi qu'un montant de 410 000 francs du Fonds photovoltaïque, soit un montant net de 2 335 000 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif (PR-509 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La proposition PR-509 a été renvoyée à l'étude de la commission Agenda 21 lors de la séance du Conseil municipal du 28 novembre 2006. La commission s'est réunie à deux reprises autour de cet objet, soit le 13 décembre 2006 et le 17 janvier 2007, sous la présidence de M^{me} Annina Pfund. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon. Nous les remercions toutes deux pour leur travail.

Résumé chiffré de la proposition: voir proposition PR-509.

Séance du 13 décembre 2006

Audition de M. Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Jean-Marc Santines, ingénieur technicien

M. Macherel explique que cette demande s'inscrit dans un objectif ambitieux de la Ville qui vise à s'affranchir de toute dépendance à l'égard des énergies non renouvelables d'ici à 2050.

M^{me} Cerda explique que la Ville est proactive dans cette proposition, que cet objectif est le reflet du dynamisme de ses services en matière de politique énergétique et que M. Cramer a été informé de leurs intentions. Ce dernier a répondu par des félicitations.

Cette proposition arrive environ trente ans après les premiers travaux sur l'économie de l'énergie qui ont permis d'ouvrir progressivement le passage des énergies fossiles aux énergies renouvelables sur le patrimoine administratif de notre commune, la promotion de l'énergie solaire. Aujourd'hui, elle vous invite à faire un pas de plus en fixant l'objectif de 2050 comme date butoir de renoncement complet à la dépendance aux énergies non renouvelables, signe politique fort.

^{1 «}Mémorial 164e année»: Proposition, 2885.

M. Santines précise que l'école des Ouches est un modèle particulièrement progressiste et réussi dans ce sens. Il a intégré les normes Minergie et obtient un indice énergétique exceptionnellement bas de 95 Mj contre les 300 ou 486 Mj habituels, ce résultat étant principalement dû à la qualité de l'isolation.

M^{me} Cerda indique également que les bâtiments les plus performants ne sont pas nécessairement ceux qui ont coûté le plus cher, l'important étant d'avoir pu intégrer les concepts énergétiques au moment de la construction.

Un commissaire des Verts demande pourquoi l'on a visé 2050 comme date limite plutôt que 2020 comme en Suède.

Il rappelle que la diminution de 3% par année prévue par la Ville a été jugée peu ambitieuse par les Services industriels de Genève et que l'on devrait donc tenter de faire mieux.

M^{me} Cerda répond que, compte tenu du fait qu'aujourd'hui la dépendance aux énergies fossiles pour le chauffage est de 98%, le chemin est long et que, vu le tempo plutôt lent des travaux du Conseil municipal, cet objectif se veut avant tout réaliste.

M. Macherel nous rend attentifs au fait que la présente demande représente des travaux sur une tranche de trois ans, l'intention des services étant de présenter des demandes de crédit par tranche de trois ans.

Des commissaires demandent pourquoi le gaz est à ce point privilégié, dans la mesure où ce fluide est lui aussi non renouvelable.

Il leur est répondu que, en l'absence d'une solution idéale de remplacement, le gaz permet de diminuer les émissions de ${\rm CO}_2$ dans l'air et contribue en cela à un meilleur bilan environnemental.

M^{me} Cerda ajoute ensuite que la promotion du photovoltaïque a cela de particulier qu'elle peut générer des surplus d'énergie et donc mener à une rentabilisation des installations. En effet, la plupart des installations génèrent de l'énergie en quantité supérieure à celle dont a besoin l'établissement porteur. Celui-ci peut alors vendre le surplus à d'autres et produire des recettes. Le montant des recettes est aujourd'hui de 410 000 francs depuis le début des constructions.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande s'il serait possible de profiter des améliorations qui ont été faites par les chercheurs pour rendre le charbon propre dans le cas où le gaz venait à se raréfier.

M. Macherel répond que, en effet, le charbon est un matériau intéressant, dans la mesure où il va durer encore 400 ans, que les techniques de filtres leur sont connues. Son principal souci avec le charbon touche aux conséquences pour la planète de l'utilisation massive que pourraient à l'avenir en faire la Chine

et l'Inde, Genève n'étant, à côté, qu'un confetti. Le gaz, nous l'achetons en Algérie.

M^{me} Cerda dit que, aujourd'hui, toutes les solutions seront étudiées en complémentarité les unes des autres, car aucune source d'énergie ne répond à 100% au cahier des charges demandé.

Une commissaire libérale demande comment expliquer l'augmentation des chiffres sur plusieurs postes par rapport à la précédente demande.

M^{me} Cerda dit qu'ils ont renforcé trois postes:

- le passage au gaz;
- la réalisation de trois nouvelles centrales photovoltaïques;
- la recherche sur deux grands sites (Conservatoire et Jardin botaniques + serres des Bornaches) pour développer un concept bois-déchets s'approchant du 100% renouvelable.

En résumé, la réalisation de l'entier de la proposition permettrait de:

- diminuer la dépendance directe au gaz de 38%;
- multiplier par trois la part de nos énergies renouvelables;
- diminuer les émissions de CO₂ de plus de 2000 tonnes (6%);
- diminuer la consommation d'eau de 6,5%;
- augmenter la production solaire du patrimoine administratif de 75%.

Une commissaire socialiste demande pourquoi le Centre Michel-Simon consomme autant d'énergie. Et, lorsque l'objectif global de 40% en moins sera atteint, que signifiera la diminution de moitié encore?

M. Santines répond que c'est un grand bâtiment, mal isolé, qui alimente également l'église et le Grand Théâtre.

Concernant la diminution, elle n'est pas égale sur tous les bâtiments, selon leurs spécificités ou leur ancienneté. Au centre sportif des Vernets, il y a un gros potentiel, mais ils se heurtent à des contraintes patrimoniales. Au Musée d'ethnographie, le travail sur les fenêtres au cours de la rénovation améliorera de beaucoup la situation. Le chiffre avancé de 40% ou de 20% est une moyenne sur l'ensemble du patrimoine concerné.

M^{me} Cerda constate que la modification des installations de chauffage est la meilleure manière de parvenir à la réduction de 40%. Actuellement, 20 bâtiments consomment encore 64% de mazout et c'est ici qu'ils souhaitent intervenir rapidement.

La crèche des Ouches est le premier bâtiment qui répond à 100% aux critères énergétiques recherchés.

Un commissaire des Verts demande de quand datait la dernière demande de crédit, s'il y a un programme d'aide à la construction en mode Minergie P et s'il

est possible d'agir sur le comportement des privés avec un fonds tel que celui de l'Etat.

M. Macherel répond que la dernière proposition a été votée le 12 septembre 2002. L'objectif Minergie P n'est possible que sur de nouvelles constructions avec une façade sud telles que le Foyer de Sécheron et cela a été pris en compte. Le privé comme le public sont soumis aux lois sur l'énergie. En bref, il y a deux moyens d'infléchir les comportements: soit par des avantages économiques, soit par une modification de la loi.

Une commissaire libérale demande quel est le potentiel d'énergies renouvelables en Suisse et à combien nous sommes dépendants de l'étranger.

 M^{me} Cerda répond que le plus grand potentiel d'énergies renouvelables est l'énergie économisée.

M. Santines ajoute, par ailleurs, que le solaire thermique sur des bâtiments bien isolés assure un maximum d'autonomie, donc de non-dépendance, à l'heure actuelle.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) aimerait des précisions sur le potentiel énergétique des Vernets et la possible utilisation de la géothermie.

M. Santines évoque les baies vitrées du centre sportif et la difficulté de les exploiter pour des raisons patrimoniales. Quant à la géothermie, vu le coût de l'investissement initial, elle ne peut concerner que de très grands chantiers.

Un commissaire radical souhaiterait savoir s'il pense pouvoir obtenir les 2,7 millions prévus de la part du fonds de l'Etat.

M. Macherel l'espère. Mais il tient à préciser que, en cas de refus, il ne serait fait alors des travaux que pour 2 335 000 francs. Le débat à la commission d'attribution du fonds tourne autour de la question de savoir si le projet de passer du mazout au gaz présente assez d'intérêt pour mériter la subvention.

Un commissaire des Verts aimerait encore savoir si une action de sensibilisation aux habitats Minergie auprès des privés pourrait être organisée par la Ville.

Il lui est répondu que cet aspect promotionnel est de la compétence du Canton, soit du Service cantonal de l'énergie.

Séance du 17 janvier 2007

La présidente ouvre la discussion sur la proposition. Elle trouve la proposition intéressante. Elle émet néanmoins une réserve, dans la mesure où la subvention du Canton n'a pas encore été attribuée.

Pour les Verts, cette proposition répond à leur demande d'améliorer le quotidien en matière d'économie d'énergie, et ils la voteront.

Pour les radicaux, ce projet est un bon projet, ils le voteront. En cas de refus de la subvention, ils demanderont que le Conseil administratif revienne avec une proposition de complément de crédit pour la bonne forme.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce projet, car il est dans la continuité de la proposition PR-157.

Les libéraux proposent un amendement à l'article 2 de l'arrêté à savoir: remplacer le chiffre de 5,445 millions par 2,335 millions.

Les Verts ne voteront pas l'amendement, car la proposition est de 5,445 millions et ils désirent voter la proposition.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne s'exprime pas sur l'amendement. Elle votera cette proposition. L'oratrice commente en disant que, si ce genre de proposition commence à venir plus régulièrement de la part du Conseil administratif, il n'y aura bientôt plus besoin de la commission Agenda 21.

«Ni des Verts», lui répond un commissaire Vert.

Les libéraux expliquent que, pour eux, l'amendement est important, dans la mesure où, formellement, il y a incompatibilité entre l'article premier et l'article 2 de la proposition.

La présidente estime elle aussi qu'il y a une bulle et que la proposition, malgré son intérêt, est mal rédigée. Elle s'abstiendra.

Mis aux voix, l'amendement libéral est accepté par 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC) contre 5 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 2 S) et 3 abstentions (1 S, 1 T, 1 AdG/SI).

Mise aux voix, la proposition PR-509 amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents moins une abstention (S).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 2 335 000 francs, déduction faite d'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 2 700 000 francs et d'une participation du Fonds photovoltaïque de 410 000 francs, soit un montant brut de 5 445 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 335 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2017.

Note de la rapporteuse ou bref résumé historique

Le 29 août 2001, le Conseil administratif dépose la proposition PR-157 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 528 000 francs, dont à déduire la participation du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 1 000 000 de francs, soit un montant de 2 528 000 francs, destiné à des travaux de politique énergétique.

Cette proposition a été étudiée à la commission des travaux, sous la présidence de M. Alain Dupraz, et le rapport rendu par M. Roberto Broggini, en date du 30 avril 2002, dans lequel nous lisons que la commission a voté cette proposition à l'unanimité.

En date du 20 novembre 2002, le Conseil administratif reviendra avec une nouvelle proposition, la proposition PR-261, renvoyée à la commission des travaux et traitée par celle-ci sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon le 2 avril 2003 en présence de M. Macherel et de M^{me} Valérie Cerda. Le rapport a été rendu le 28 avril 2003 par M. Alain Dupraz et indique que la commission avait voté ce crédit à l'unanimité.

La proposition PR-261 proposait l'ouverture d'un crédit de 1 595 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments locatifs. Plus précisément, les travaux couvraient:

un programme d'actions pour la mise en conformité aux normes et règlements en vigueur et l'amélioration des équipements techniques consommateurs d'énergie dans les bâtiments locatifs;

- le remplacement et adaptation des systèmes de réglage des installations techniques de chauffage et de ventilation;
- la révision et la rénovation des cuves à mazout;
- l'assainissement des installations électriques des communs et utilisation rationnelle de l'électricité,

et quelques actions proactives en matière énergétique durable:

- la réalisation d'un programme durable de gestion de l'eau (Eco-W.-C.);
- la mise en route d'un programme de production alternative en chaufferie;
- la mise en œuvre d'un programme de développement des énergies renouvelables: réalisation d'installations solaires thermiques de préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

M^{me} Annina Pfund, présidente de la commission Agenda 21 (S). Je souhaite remercier l'administration du département des constructions et de l'aménagement, et surtout M. Macherel et M^{me} Cerda, qui nous ont présenté la proposition PR-509 de manière extrêmement intéressante et qui ont répondu rapidement, avec beaucoup de compétence, à nos questions.

En tant que présidente de la commission Agenda 21, je souhaite néanmoins exprimer mon regret qu'une partie du financement manque encore pour réaliser les travaux prévus, le rapport PR-423 A sur le Fonds photovoltaïque n'ayant toujours pas été déposé. Je le souligne en regardant les bancs d'en face... C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant.

M^{me} **Florence Kraft-Babel, rapporteuse** (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la rapporteure qui vous parle donnera quelques précisions sur les travaux de la commission Agenda 21, mais je vous communiquerai également la position du groupe libéral.

Tout d'abord, je rappelle que la proposition PR-509 découle de la volonté commune du Conseil administratif et du Conseil municipal de promouvoir les énergies renouvelables et de prendre des mesures concrètes en vue de nous libérer progressivement des énergies non renouvelables. Cette vision est en harmonie avec les objectifs du Canton et les libéraux la saluent et l'applaudissent. En effet, la politique énergétique est pour nous une priorité. Nous sommes attachés aux concepts d'autonomie, de qualité de vie et d'avenir de la planète.

Concrètement, les services municipaux compétents en la matière nous ont fait part de leur souhait de voir la Ville s'affranchir de toute dépendance par rap-

port aux énergies non renouvelables d'ici à 2050. Je ne sais pas si nous pourrons tous ici profiter un jour de cette solution idéale, mais toujours est-il qu'il s'agit là d'un objectif à long terme. La proposition PR-509 n'est pas la première à aller dans ce sens; elle fait suite à trois autres propositions, toutes votées à l'unanimité par notre plénum, qui démontrent la volonté unanime du Conseil municipal et du Conseil administratif, depuis 2001, de voir se développer toutes les mesures possibles en faveur du développement durable dans notre commune. Nous nous en réjouissons.

La spécificité de la proposition PR-509 consiste, premièrement, à proposer sur trois ans une série de travaux qui permettront de promouvoir l'énergie photovoltaïque. Deuxièmement, il s'agit de remplacer autant que faire se peut le mazout par le gaz et d'encourager la recherche sur un concept bois-déchets actuellement à l'étude aux Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève. Cette perspective nous convient.

Par rapport au montage financier, chers collègues, nous aimerions vous rendre attentifs à un point: au moment du vote de la proposition PR-509 à la commission Agenda 21, nous n'avions pas encore la réponse du Fonds énergie des collectivités publiques quant à son possible financement du projet à hauteur de 2 700 000 francs, aide à déduire du crédit total demandé. C'est la raison pour laquelle les libéraux, en toute logique, avaient déposé un amendement voté par la commission Agenda 21 visant à soustraire de l'énoncé de la proposition PR-509 l'argent qui ne nous était pas encore accordé. Fort heureusement, la réponse du Canton est venue entre-temps et la somme de 2 700 000 francs est bien accordée à la Ville pour ce projet. C'est une bonne nouvelle!

Par conséquent, les libéraux déposent ce soir un amendement pour réintégrer la somme de 2 700 000 francs dans cette proposition, la subvention correspondante ayant été accordée par l'Etat:

Projet d'amendement

Réintégrer 2 700 000 francs suite à l'attribution de cette somme par le Canton au titre de subvention.

En revanche, concernant le montant qui devait venir du fameux Fonds photovoltaïque, force est de constater que la constitution de ce dernier n'a pas encore été votée formellement à ce jour. Je présente les excuses du groupe libéral à l'ancienne présidente de la commission Agenda 21 pour le rapport y afférent qui n'a pas encore été rendu; en tant que nouvelle présidente de la commission, je chargerai quelqu'un d'autre de sa rédaction.

Néanmoins, si M^{me} Pfund peut éprouver du regret à ce sujet, nous en avons aussi sur un autre point. En effet, pour les libéraux, la formule d'un fonds muni-

cipal photovoltaïque pose trois problèmes. Le premier, c'est qu'elle est réductrice, puisqu'elle limiterait la promotion du photovoltaïque aux seuls bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Genève. Les libéraux regrettent que les privés ne soient pas également, de leur côté, incités à promouvoir le photovoltaïque. Ils veulent plus, et ils le veulent pour tout le monde!

Le second élément qui nous pousse à avoir des réserves quant à l'existence d'un tel fonds, c'est que le photovoltaïque suppose des installations très coûteuses et qu'il est peu rentable au niveau financier; ou plutôt, il est rentable – ce dont nous nous réjouissons – mais il ne produit des richesses que lentement, ce qui veut dire que l'on fera peu – trop peu, à notre sens – et très lentement.

Le troisième point, qui nous pose un réel problème, c'est que la création de ce fonds municipal constituerait un doublon avec les services du Canton – un vrai doublon, cette fois! C'est la raison pour laquelle, comme on peut le lire dans les notes de séance de la commission Agenda 21, certains collègues ont proposé de résoudre cette question et de promouvoir le photovoltaïque à l'aide non pas d'un fonds municipal, mais peut-être d'une fondation intégrant également des investisseurs privés. Nous pensons que cette idée n'est pas à mettre au fond d'un tiroir et qu'elle est susceptible de permettre de plus grandes réalisations à l'avenir.

Enfin, chers collègues, au cas où, un jour, par hypothèse, la proposition de création du Fonds photovoltaïque municipal recueillait une majorité dans ce plénum, je tiens à vous rendre attentifs au point suivant. La proposition PR-509 prévoit d'utiliser la totalité de ce futur fonds, c'est-à-dire les 410 000 francs économisés grâce aux installations photovoltaïques existantes. Créer le Fonds photovoltaïque reviendrait donc à le doter de 410 000 francs et à le vider intégralement le jour même! Pour nous, c'est là une incohérence en matière de gestion financière: un fonds fermé aussitôt ouvert n'est pas, à nos yeux, véritablement et concrètement viable. Nous pensons donc que la réflexion mérite d'être menée encore à plusieurs niveaux.

En l'état, pour ne pas retarder les travaux importants prévus dans la proposition PR-509 et pour faire honneur à la subvention du Canton qui est soumise à certains délais, il nous paraît raisonnable de vous présenter un deuxième amendement. Il consiste à retirer la somme de 410 000 francs en provenance d'un fonds fantôme, inexistant à ce jour, qui n'a donc pas de raison de figurer dans l'arrêté:

Projet d'amendement

Retirer 410 000 francs émargeant à un fonds aujourd'hui non encore créé.

Tout cela avec l'espoir de trouver ensemble, prochainement, une formule d'encouragement au photovoltaïque qui satisfasse tous les citoyens de la Ville, voire du Canton – projet que nous, libéraux, nous intégrons dès aujourd'hui dans nos priorités.

Premier débat

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je serai brève, car la proposition PR-509 n'a pas rencontré d'opposition au sein de la commission Agenda 21. Il est clair que le retard du dépôt du rapport PR-423 A sur le Fonds photovoltaïque, lequel n'a pas encore pu être voté en séance plénière, pose des problèmes quant à l'attribution dudit fonds. Cependant, nous voterons la proposition telle quelle. En effet, la Ville fait un effort dans le domaine de l'énergie renouvelable, elle montre l'exemple et il faut la soutenir dans ce sens.

Dans un premier temps, elle essaie de remplacer les citernes à mazout par des citernes à gaz moins polluantes; puisque aucune solution meilleure n'a encore pu être mise sur pied, il vaut mieux prendre ce qu'il y a de moins polluant. Cette solution durera peut-être dix ou douze ans et, plus tard, nous changerons pour une énergie encore plus propre.

Nous soutenons donc la proposition PR-509. Nous espérons que les mesures qu'elle promeut seront systématiquement intégrées aux projets de rénovation et de construction d'immeubles, notamment en ce qui concerne l'énergie pour le chauffage. La Ville participe à la campagne européenne Display, qui consiste à ficher les immeubles – comme pour les appareils électroménagers – et à leur donner un code de bon ou de mauvais élève en matière d'économie d'énergie. Certains ont peut-être remarqué ces fiches dans des bâtiments de la Ville comme le Palais Eynard ou la patinoire des Vernets. La note A est attribuée aux bâtiments économes et une note nettement plus basse à ceux, tel le centre sportif des Vernets, où les économies d'énergie sont faibles.

A gauche toute! soutiendra donc la proposition PR-509. Je remercie M^{me} Kraft-Babel de son rapport complet et de l'exposé très clair de tous les problèmes que nous avons rencontrés, notamment au sujet du Fonds photovoltaïque, qui n'existe pas encore mais qui constituerait une très bonne mesure. Le photovoltaïque est très cher à l'investissement mais, après quelques années, il devient rentable quand la production est supérieure à la consommation; à ce moment-là, il est possible de revendre une partie de la production aux Services industriels de Genève et de faire ainsi des économies supplémentaires non seulement d'énergie, mais aussi financières. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter la proposition PR-509.

M^{me} **Annina Pfund** (S). Je serai extrêmement brève. Lors des travaux de la commission, étant donné que nous n'avions pas encore reçu la réponse de l'Etat au sujet de la participation du Fonds énergie des collectivités publiques, nous avons enlevé le montant correspondant de 2,7 millions de francs; mais comme il nous a été attribué entre-temps, j'ai déposé deux amendements pour apporter les modifications suivantes à l'article premier et à l'article 2 de l'arrêté:

Projets d'amendements

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net extraordinaire de 2 335 000 francs, déduction faite d'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 2 700 000 francs et d'une participation du Fonds photovoltaïque de 410 000 francs, soit un montant brut de 5 445 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique.

»Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 445 000 francs.»

La mention: «crédit *net* extraordinaire» est une précision qui m'a été suggérée par le département des constructions et de l'aménagement et les services financiers. J'ai oublié de la signaler tout à l'heure, lorsque je me suis exprimée en tant que présidente de la commission Agenda 21

Quant à la position du groupe socialiste, nous pensons que la proposition PR-509 est extrêmement importante et qu'elle représente pour notre municipalité un grand pas en avant. Je ne répéterai pas tout ce qui vient d'être dit, mais nous sommes très contents que cet objet ait été déposé.

En ce qui concerne les 410 000 francs du Fonds photovoltaïque, nous faisons parfaitement confiance au plénum pour voter le rapport PR-423 y afférent lorsqu'il sera déposé – si un jour il l'est enfin... Selon les informations transmises par le département des constructions et de l'aménagement, si ce fonds n'est pas voté maintenant, certaines installations photovoltaïques ne seront pas réalisées – ce qui est regrettable, c'est sûr – mais la proposition en tant que telle sera quand même appliquée.

M. Gilles Garazi (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après la patinoire, nous voterons aussi cet objet à l'unanimité de notre groupe, ce dont je me réjouis. Je vais vous expliquer pourquoi. Comme vous le savez tous, l'utilisation plus rationnelle des ressources énergétiques est l'un des enjeux majeurs de toute politique de développement durable; et cela, non seulement selon

l'axe de l'indépendance – c'est-à-dire de la nécessité de réduire la dépendance par rapport aux agents énergétiques fossiles et non indigènes – mais aussi sous l'angle de l'impact environnemental et sanitaire de ces agents, dont le mazout.

Comme vous le savez tous et toutes également, la qualité de l'air est préoccupante sur la majeure partie du territoire de la commune de Genève. Les rejets atmosphériques liés au chauffage sont responsables d'environ 50% de cette pollution. C'est devenu un lieu commun – une sorte de tarte à la crème qu'on n'arrête pas de lancer – mais cela reste vrai: l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas. Elle est d'ailleurs non polluante à double titre, puisqu'on ne la produit pas non plus!

En matière de recherche d'une utilisation rationnelle de l'énergie, la Ville de Genève porte une responsabilité double, en tant que collectivité publique consommatrice d'énergie, mais également – je dirais même surtout – en tant que propriétaire d'immeubles. Au cours de la législature précédente, la Ville a assumé cette responsabilité en élaborant, en septembre 2006, une stratégie visant à réduire notre dépendance par rapport aux énergies fossiles pour le chauffage de ses bâtiments. Avec ces mesures, adoptées par l'ancien Conseil administratif, nous nous sommes donné une politique relativement ambitieuse en matière d'isolation et dans la promotion de bâtiments à haut rendement énergétique.

Cette politique a déjà commencé à être appliquée. D'une part, nous avons pu constater qu'elle fonctionne; d'autre part, elle nous a permis de construire et de rénover des bâtiments selon les standards Minergie, voire avec un rendement énergétique encore plus élevé. Et cela, de façon rentable non seulement sur le plan environnemental, mais également sur le plan économique.

Les investissements que nous propose le Conseil administratif visent à désengager progressivement la Ville de Genève des énergies fossiles dont nous sommes actuellement dépendants à 98%, à poursuivre la politique actuelle de gestion rationnelle de l'eau et à développer les énergies renouvelables. En résumé: il s'agit de consommer mieux et moins.

Je terminerai en mentionnant une étude réalisée pour le Grand Conseil qui a démontré l'existence d'un potentiel solaire très important sur tout le territoire du canton. Concrètement, environ un tiers des toits concernés peuvent être équipés de panneaux solaires, soit pour l'eau chaude sanitaire, soit pour du photovoltaïque. Parmi ce tiers, bien évidemment, de nombreuses surfaces sont situées sur le territoire de la Ville de Genève.

J'en reviens donc à l'acceptation unanime de la proposition PR-509 que je vous suggérais au début de mon intervention, chers collègues. En matière de mieux vivre et de développement durable, les intérêts environnementaux et économiques ne sont pas toujours convergents – or, dans le cas présent, ils le sont.

Proposition: travaux de politique énergétique

Alors, allons-y! Ne laissons pas passer pareille occasion de voter ce projet à l'unanimité!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout a été dit au sujet de la proposition PR-509, mais permettez-moi d'ajouter encore quelques éléments d'information. Quand j'ai pris connaissance de ce dossier, j'ai été fortement impressionné par le travail déjà réalisé par le Service de l'énergie.

J'ai comparé ces données avec un certain nombre de diagrammes que j'avais eu l'occasion d'étudier en occupant mes fonctions de député et de président de la commission de l'énergie et des Services industriels, et je me suis rendu compte que, contrairement au Canton, la Ville n'était pas en train de revoir à la hausse les normes d'économie d'énergie, mais qu'elle continuait d'arrache-pied à les abaisser, notamment pour la consommation du mazout, de l'électricité et du gaz. Je vous rappelle que le Canton, lors de la précédente législature, avait fait un certain nombre de prospectives qui permettaient d'espérer des économies d'énergie substantielles. Or, il y a deux ou trois ans, il a malheureusement dû les revoir à la hausse.

Grâce à M. Krebs, l'ancien directeur du Service de l'énergie, à son successeur M. Macherel et à M^{me} Cerda – assistés de leurs collaborateurs – la Ville a été capable de mettre en place une réelle politique d'économie d'énergie et de manifester la volonté de passer complètement à l'énergie renouvelable dans un délai quelque peu lointain, certes, mais qui n'empêche pas de maintenir les exigences et la ligne à suivre définies il y a quatre ou cinq ans. Il est important de le souligner, car nous avons enfin affaire ici à un très beau projet, qui va dans le bon sens.

J'aimerais ajouter encore une dernière chose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Il faut absolument que vous acceptiez les amendements de M^{me} Pfund - j'imagine qu'ils seront encore vérifiés par la présidence de votre Conseil - car c'est sur cette base qu'il faut voter l'arrêté de la proposition PR-509, c'est-à-dire tel qu'il a été formulé par le Conseil administratif précédent. De la sorte, nous pourrons par la suite bénéficier de l'ensemble des subventions prévues.

J'en termine avec la question du Fonds photovoltaïque. J'ai participé à la mise en place, au niveau du Canton, de ce moteur que constitue le fonds cantonal en faveur de l'énergie photovoltaïque. C'est là une des réussites de l'action du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, et elle a permis de susciter de multiples initiatives. Or la Ville en bénéficie elle aussi, et j'espère, Madame Kraft-Babel, que vous n'entraverez pas d'une manière ou d'une autre cet avantage. Il ne s'agit pas de créer un doublon municipal, mais nous devons nous aussi affirmer notre volonté

Proposition: travaux de politique énergétique

de créer un fonds analogue, même si le photovoltaïque coûte cher par rapport à d'autres énergies. C'est un investissement sur l'avenir, et je vous conseille à tous de voter le crédit demandé tel qu'il a été défini dans la proposition PR-509.

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote des amendements. Je fais d'abord voter l'amendement de M^{me} Pfund portant sur l'article premier et consistant à ajouter la mention «crédit *net* extraordinaire»...

M^{me} **Annina Pfund** (S). Monsieur le président, mon amendement visait aussi à ajouter les 2,7 millions de francs du Fonds énergie des collectivités publiques, que nous avions décidé de supprimer en commission...

Le président. Madame la conseillère municipale, dans l'arrêté tel qu'il figure dans le rapport PR-509 A, les 2,7 millions sont mentionnés à l'article premier...

 M^{me} Annina Pfund. Dans ce cas, c'est ma chère collègue libérale qui a oublié d'enlever ces 2,7 millions de francs à l'article premier lorsqu'elle a rédigé son rapport...

Le président. Madame la présidente de la commission, je dois faire voter l'arrêté du rapport. En l'occurrence, les 2,7 millions de francs y figurent déjà et les amendements à l'article premier relatifs à ce montant n'ont donc pas de raison d'être.

Je mets aux voix l'ajout du mot «net» à l'article premier.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Pfund à l'article premier de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Le président. Je fais voter l'amendement libéral... Madame Kraft-Babel, vous avez la parole.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Monsieur le président, mon second amendement visait la suppression des 410 000 francs du Fonds photovoltaïque. Mais

Proposition: travaux de politique énergétique

celle-ci est acquise *de facto*, puisque ledit fonds n'existe pas! Par conséquent, je retire cet amendement.

Le président. Bien. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Pfund à l'article 2, visant à rétablir le montant de 5 445 000 francs, soit le montant du crédit initial.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Pfund à l'article 2 est accepté à l'unanimité (67 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net extraordinaire de 2 335 000 francs, déduction faite d'une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant de 2 700 000 francs et d'une participation du Fonds photovoltaïque de 410 000 francs, soit un montant brut de 5 445 000 francs, destiné à des travaux liés à la politique énergétique.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 445 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2017.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: bouclement du crédit Sommet mondial pour le développement social

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} novembre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) selon le crédit voté le 27 juin 2000 (proposition PR-36) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7579,45 francs (PR-515 A)¹.

Rapport de M^{me} Annina Pfund.

La commission des finances s'est réunie le 6 février 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de cette séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Cette proposition de bouclement de crédit a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final de l'opération citée en titre.

Rappel de la proposition

Le 27 juin 2000, le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Genève du 26 au 30 juin 2000.

Le crédit extraordinaire de 200 000 francs voté par le Conseil municipal le 27 juin 2000 (rapport PR-36 A) se décompose de la manière suivante:

	Crédit	Dépense	Différence
1. Animations culturelles	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2. Réception d'ouverture et repas	100 000,00	75 101,00	+ 24 899,00
3. Affichage SGA	0,00	32 478,45	- 32 478,45
Total des dépenses	200 000,00	207 579,45	- 7 579,45

Le crédit extraordinaire initial de 200 000 francs présente un solde négatif de 7579,45 francs.

Ce solde négatif s'explique par une dépense supplémentaire (virement interne affichage SGA) qui n'était pas prévue lors de la préparation du budget. Ce mon-

^{1 «}Mémorial 164e année»: Proposition, 3049.

Proposition: bouclement du crédit Sommet mondial pour le développement social

tant se justifie par l'adoption d'une procédure nouvelle qui permettait de respecter la loi sur la TVA, alors que cette prestation était gratuite avant 1999. Il s'agit d'un dépassement compensé par des recettes additionnelles perçues par le Service des agents de ville et du domaine public.

Vu sa clarté et sa simplicité, la proposition PR-515 a été approuvée à l'unanimité des commissaires présents. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 7579,45 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires encourues lors de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenue à Genève du 26 au 30 juin 2000.

- Art. 2. Le dépassement a été amorti avec le crédit voté.
- *Art. 3.* Le crédit relatif à la participation aux frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social est ainsi bouclé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: bouclement du crédit pour mobilier et équipements de bureau

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue du bouclement du crédit destiné à la poursuite de l'effort de modernisation de l'administration municipale par le renouvellement du mobilier et des équipements de bureau, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 146 599,48 francs (PR-516 A)¹.

Rapport de M^{me} Annina Pfund.

La commission des finances s'est réunie le 6 février 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de cette séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que la rapporteuse remercie chaleureusement.

Cette proposition de bouclement de crédit a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final de l'opération citée en titre.

Rappel de la proposition

Programme financier quadriennal 110.06 (13e PFQ). Le crédit extraordinaire de 3 900 000 francs voté par le Conseil municipal (proposition PR-343) le 16 décembre 1987 se décompose de la manière suivante:

Crédit voté par le Conseil municipal le 16 décembre 1987: 3 900 000,00 francs Dépense totale:

4 046 599,48 francs

Différence:

146 599.48 francs

Ce dépassement de crédit se justifie par l'acquisition de mobilier et de l'équipement de bureau de 24 nouveaux postes de collaboratrices et collaborateurs, découlant des votes par le Conseil municipal du budget 2002 et du budget 2003.

Vu sa clarté et sa simplicité, la proposition PR-516 a été approuvée à l'unanimité des commissaires présents. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Premier déhat

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je prends brièvement la parole sur ce point pour vous signaler que la proposition PR-516, qui est vieille de

¹ «Mémorial 164° année»: Proposition, 3051.

Proposition: bouclement du crédit pour mobilier et équipements de bureau

vingt ans, est l'exemple même du type de bouclements de crédit dont le Conseil administratif ne veut plus. Il ne faut plus que cela se reproduise. Nous avons donc décidé que, désormais, les bouclements pour ce type de demandes – qui concernent l'achat de mobilier et d'équipements de bureau – seraient réglés en deux ans au maximum.

De même, nous avons décidé de ne plus venir devant le Conseil municipal et la commission des finances qui, traditionnellement, étudie ce type de demandes, avec une liste aussi détaillée, mais avec des enveloppes, et de revoir à la baisse les standards qui président jusqu'à présent à l'achat du mobilier. Il s'agit de réaliser ainsi une partie des économies, notamment sur les groupes 31, que vous avez demandées hier lors du débat sur le projet de budget.

J'ajoute encore que vous serez prochainement saisis du huitième plan d'achat de mobilier, ce qui vous donnera l'occasion de voir quel type de propositions le Conseil administratif entend désormais vous présenter.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 146 599,48 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la poursuite de l'effort de modernisation de l'administration municipale par le renouvellement du mobilier et des équipements de bureau.

Art. 2. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article premier a déjà été amorti avec la part du crédit voté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 897 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue de la Terrassière 5 bis, en 2° zone, sur la parcelle 401, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève (PR-519 A)¹.

Rapport de Mme Alexandra Rys.

La commission du logement, sous la présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, a examiné la proposition lors de sa séance du 19 février 2007. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Lucie Marchon.

La commission a entendu M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, M^{me} Nicole Stauffer, architecte responsable, et M. Calame, architecte mandataire.

Datant de 1871, cet immeuble n'a jamais été rénové. Outre le fait qu'Alberto Giacometti y a résidé, les services estiment que cet immeuble, bien qu'il ne soit pas classé, présente une valeur patrimoniale importante. La Ville a acheté l'immeuble en 1971, avec l'intention de le démolir en vertu d'un plan d'extension prévoyant l'élargissement de la rue de la Terrassière, la suppression de la rue du Parc et l'implantation, dans le périmètre, d'immeubles de sept étages sur rez-dechaussée avec arrières pour magasins et ateliers. Finalement, seule une partie du vaste projet a été réalisée, notamment le foyer Saint-Joseph.

Les services présentent deux variantes: une rénovation avec légère surélévation, qui a fait l'objet d'une étude approfondie, et une démolition-reconstruction, étudiée sommairement.

Une autorisation de rénover est en force depuis le 20 juin 2006. Le rez-dechaussée est actuellement exploité en restaurant; autrefois, les étages abritaient des chambres d'hôtel, aujourd'hui inutilisables. Les exploitants paient actuellement un loyer annuel de 21 000 francs.

La rénovation comprendrait les travaux suivants:

- l'aménagement, au sous-sol, d'un vestiaire et d'une cave pour le restaurant ainsi que d'une chaufferie au gaz et d'un local poubelles;
- la réhabilitation du restaurant au rez-de-chaussée;
- la création de logements de trois pièces et demie aux 1^{er} et 2^e étages et d'un logement de trois pièces au niveau des combles, surélevés à cet effet afin d'en améliorer l'habitabilité.

^{1 «}Mémorial 164e année»: Proposition, 4030.

M^{me} Payeras précise que ce dernier espace pourrait être habité par une famille avec un enfant, deux étudiants ou des artistes.

La Ville a considéré que, l'immeuble n'ayant jamais été rénové, il est juste qu'elle en supporte l'essentiel des frais. Seuls 45% des travaux seront donc rentabilisés et répercutés sur le calcul des loyers. L'amortissement se fait sur trente ans.

La deuxième version de l'étude est la démolition, puis la reconstruction de l'immeuble. Dans cette version, on arrive à faire deux appartements de trois pièces supplémentaires, précise M^{me} Payeras. Cela nécessite en outre l'installation d'un ascenseur, obligatoire dès quatre étages, et l'élargissement des escaliers. Il faudrait, dans ce cas, 2,6 millions supplémentaires pour deux étages supplémentaires, mais M^{me} Payeras prévient que l'obtention de l'autorisation n'est pas gagnée d'avance.

Ouestions et discussion

La hauteur du bâtiment rénové

Un commissaire des Verts demande pourquoi les services n'ont pas choisi d'aller au gabarit maximal.

Ceux-ci estiment qu'il est difficile, d'un point de vue urbain, d'avoir un grand bâtiment à cet endroit-là, qui plus est pour un bâtiment en pointe. Par ailleurs, les voisins, qui sont tous des privés, ont eux aussi pris l'option de rénover en gardant de petits gabarits. M^{me} Payeras précise que la Ville a reçu, dans un premier temps, un préavis défavorable pour la surélévation d'un seul étage, préavis qui s'est modifié par la suite. Mais il est douteux qu'un préavis positif ait été obtenu pour une surélévation plus importante encore.

La typologie des logements

Les chambres font environ 6 m². Une commissaire socialiste demande comment utiliser une telle chambre. Il lui est répondu que cette option permet d'avoir un séjour plus spacieux.

Un commissaire radical demande pourquoi on veut absolument faire des trois ou quatre-pièces et pas des studios ou des lofts, ce qui permettrait d'avoir des tailles de chambres plus vivables. M^{me} Payeras répond que c'est une question de respect du plan typologique: la notion de patrimoine a évolué et l'on ne fait plus n'importe quoi à l'intérieur aujourd'hui, on respecte le plan initial. De plus, les services ont tenu compte des besoins en logements et, précisément, on manque de logements pour les étudiants.

Demande d'audition

L'audition de l'association de quartier est demandée par un commissaire des Verts. Mise aux voix, cette audition est refusée par 11 non (3 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC, 1 AdG/SI, 1 T) contre 2 oui (Ve) et 1 abstention (AdG/SI).

Le commissaire radical votera contre cet objet, car il trouve inadmissible que la Ville laisse des bâtiments dans cet état. Il se demande ce qui est fait des 50 millions de francs annuels dévolus à l'entretien des bâtiments. Il pense de plus que des pièces de 6 m² sont inacceptablement petites et que cela est trop cher. Il lui semble que la proposition de démolition/reconstruction est meilleure.

La commissaire démocrate-chrétienne est heureuse que les services soient venus en proposant une vision globale. Du point de vue de l'efficacité de l'investissement, elle considère que la variante démolition/reconstruction est clairement la meilleure.

Un commissaire du Parti du travail reconnaît, certes, que la possibilité de créer davantage de logements existe, mais qu'elle demeure théorique. Il a des doutes sur cette seconde option, d'autant plus que, si la Ville a déjà eu de la peine à obtenir des autorisations pour le premier projet, elle pourrait ne pas les obtenir pour le second.

Une commissaire socialiste rappelle que le projet sur deux étages n'est pas abouti, qu'il faudrait voter un nouveau crédit d'étude pour pouvoir comparer. Elle estime juste de faire confiance aux techniciens et d'accepter ce projet.

Une autre commissaire socialiste soutient le projet, car elle pense que les logements proposés ici sont décents et estime que ces solutions de logement minimal sont parfois super, quand chaque lieu est bien pensé. Elle pense en outre que, si la Commission des monuments, de la nature et des sites était déjà opposée au début, elle n'acceptera peut-être pas le second projet. Cette situation urbaine est complexe et, avec des ascenseurs et des escaliers, on ne va peut-être même pas gagner de la place. Elle répète que le logement minimal n'est pas forcément dégradant.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 10 oui (1 T, 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 2 UDC, 1 L) contre 2 non (1 R, 1 DC) et 1 abstention (Ve).

Lors de sa séance du 5 mars 2007, la présidente informe la commission qu'elle a reçu un courriel de M. Lassauce, directeur du département des finances, peu avant le début de la séance du 2 février 2007. Par ce courriel, M. Lassauce indiquait que son département avait émis des réserves sur cette proposition, sur deux points en particulier: le département considérait que la rentabilisation devait être supérieure à 45% comme prévu par la loi et relevait que l'investissement prévu était supérieur de près de 400 000 francs au montant inscrit au plan financier d'investissement. Renseignements pris auprès de M. Ferrazino, les remarques de M. Lassauce ont été discutées au Conseil administratif et l'état locatif soumis au

Département des constructions et des technologies de l'information, présidé par le conseiller d'Etat Mark Muller. M^{me} Valiquer Grecuccio estime qu'il s'agit d'un conflit entre services, dont la commission n'a pas à tenir compte. Cette interprétation n'est pas contestée par la commission. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier déhat

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je ne m'exprime pas en tant que rapporteure, mais au nom du groupe démocrate-chrétien. Nous avons été surpris par la proposition PR-519, notamment en raison des deux possibilités différentes que nous ont présentées les services municipaux – et nous les en remercions – auditionnés par la commission du logement. La rénovation de l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis est, certes, intéressante du point de vue historique, puisqu'il semblerait qu'il s'agisse du dernier immeuble en pointe sis sur le territoire de la Ville. Mais ce bâtiment a cent trente ans, et il n'a jamais vu le début de l'ombre d'une rénovation!

Nous nous étonnons donc que l'on nous propose aujourd'hui cette rénovation lourde et à grands frais, qui permettra au mieux de créer des chambrettes pour étudiants. Certes, nous manquons de logements pour étudiants sur le territoire de la Ville et, de ce point de vue, un projet aussi coûteux pourrait éventuellement se justifier.

Cependant, on nous a expliqué qu'il y aurait aussi une autre possibilité, celle de la démolition-reconstruction avec surélévation de l'immeuble, auquel on ajouterait ainsi des étages. Cela permettrait, pour un montant supplémentaire, d'y créer des appartements. Pour notre part, nous sommes évidemment très attachés au patrimoine, mais notre première préoccupation est tout de même d'offrir du logement aux gens bien vivants qui en ont besoin. Pour cette raison, le groupe démocrate-chrétien préfère infiniment la variante démolition-reconstruction à l'avis de la majorité de la commission du logement, qui s'est quant à elle prononcée en faveur de la rénovation. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser la proposition du Conseil administratif.

M. Grégory Baud (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le rapport PR-519 A commence de manière fort singulière, puisque nous y lisons que les logements que l'on veut aménager dans les étages de l'immeuble du 5 bis, rue de la Terrassière, pourraient être habités soit par une famille avec un enfant, soit par deux étudiants, soit par des artistes... Je vous rappelle qu'il s'agit d'appartements de trois pièces à trois pièces et demie, c'està-dire avec une chambre à coucher, une pièce commune, une cuisine et, dans le

cas de la demi-pièce supplémentaire, un petit hall. Pour mémoire, la chambre fera 6 m²... Les parents dormiront donc au salon, les étudiants dans des lits superposés – quant aux artistes, ils verront...

Soyons sérieux! Du logement, oui, mais pas du logement alibi! Nous voulons du logement digne de ce nom, digne de l'époque dans laquelle nous vivons. On nous parle de préserver le plan original de l'immeuble, mais que voulons-nous? Des logements ou des musées? Conservons les plans originaux de nos bâtiments dans les cas où ils permettent aux gens d'aujourd'hui de vivre dans des conditions décentes pour notre époque! Et pourquoi pas, tant qu'on y est, remettre les sanitaires à l'étage par souci de respect historique?

Selon le rapport PR-519 A, une commissaire socialiste a déclaré en commission, je cite, que «le logement minimal n'est pas forcément dégradant». C'est vrai. Mais il n'est pas non plus toujours adapté! Il est absolument scandaleux que la Ville ait laissé ce bâtiment se dégrader à ce point. Voilà de quoi il eût fallu se soucier, au lieu de vouloir maintenant y aménager des cagibis respectant le plan initial de l'immeuble. Je rappelle qu'il n'est pas classé.

Comme l'a dit la préopinante du Parti démocrate-chrétien, il existe un projet de démolition-reconstruction qui permettrait sûrement de créer des logements dignes de ce nom et en plus grand nombre, en utilisant le gabarit disponible. Ne renonçons pas avant d'avoir essayé, d'autant plus, comme le mentionne le rapport, «que l'obtention de l'autorisation n'est pas gagnée d'avance».

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical refusera la proposition PR-519.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-519 nous présente un projet de rénovation d'immeuble afin de le rendre habitable. Nous aussi, les représentants d'A gauche toute!, nous avons été fort surpris de constater qu'aucune rénovation n'avait été effectuée sur l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis depuis sa construction, en 1871. Vous avez bien entendu, Mesdames et Messieurs: depuis 1871! Bien évidemment, au sein de la commission du logement, personne n'a contesté la nécessité d'entreprendre des travaux sur cet immeuble.

On prévoit d'affecter les locaux ainsi aménagés à du logement pour étudiants, même si la surélévation des combles permettrait la création d'un espace plus grand susceptible d'être occupé par une famille. L'immeuble comprendrait donc des appartements de trois pièces ou de trois pièces et demie. En outre, le projet prévoit la réhabilitation du restaurant situé au rez-de-chaussée.

Je ne pensais pas intervenir sur la remarque du préopinant radical, mais il est assez choquant de l'entendre parler des «conditions d'habitat décentes et adap-

tées à notre époque» à assurer dans cet immeuble. Permettez-moi de répéter ce que nous avons toujours l'habitude de dire: qui sommes-nous pour décider comment les habitants et les habitantes de cette ville doivent se loger? M. Grégory Baud – vous lui transmettrez mes propos, Monsieur le président – avait l'air choqué à l'idée que l'on pourrait même mettre des W.-C. à l'étage. Or, dans le cas de la rénovation de divers appartements appartenant à la Ville – je pense notamment à un certain immeuble de la rue des Gares – les habitants des lieux nous ont dit qu'ils ne voulaient pas d'appartements standards comme ceux que vous préconisiez, mais qu'ils préféraient d'autres aménagements.

Je pense que le projet tel qu'il est décrit dans la proposition PR-519 est bon. A mon avis, vu la crise actuelle du logement, ces appartements seront très vite occupés et les étudiants en feront bon usage. Je le répète, cette proposition a été acceptée par une très large majorité de la commission du logement, et le groupe A gauche toute! vous invite à faire de même, Mesdames et Messieurs.

M^{me} **Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste accepte ce projet de rénovation de l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis pour les raisons suivantes. Il s'agit bien d'un projet avec surélévation, puisqu'il est indiqué dans la proposition que surélévation il y aura, afin de construire un appartement de trois pièces dans les combles.

A la commission du logement, on nous a expliqué que les deux variantes mentionnées tout à l'heure par M^{me} Rys avaient été étudiées, la deuxième – pour la démolition-reconstruction – l'ayant été de manière très sommaire. Dans le cas d'une surélévation d'un étage de plus que celui déjà prévu dans les combles, telle que la prévoit le projet de démolition-reconstruction, nous créerions deux appartements de trois pièces pour un coût supplémentaire minimal estimé à 2,6 millions de francs; nous aurions donc deux trois-pièces à 1,3 million de francs chacun. Compte tenu du fait que les loyers visés dans ce type d'immeuble sont plutôt économiques, il me semble impossible – je n'ai même pas besoin d'en faire la démonstration – d'élaborer un plan financier viable pour ces logements.

En outre, les services municipaux nous ont signalé que nous aurions fort peu de chances d'obtenir des préavis positifs de la part de la Commission des monuments, de la nature et des sites, ainsi que du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information, dirigé par un libéral, je le rappelle. On voit donc bien que ce deuxième projet aurait fort peu de chances d'aboutir, sans compter, je le répète, que son étude sommaire amène à des coûts par appartement extrêmement élevés. Quant au projet de rénovation douce, il permettra de fournir des appartements à des étudiants – mais pas seulement, puisqu'il y aura des appartements de trois pièces.

Je termine mon intervention par une remarque à l'intention du préopinant radical. La commissaire socialiste dont il a cité les propos et qui estime qu'il existe des projets de logement minimal tout à fait intéressants, c'est moi! J'assume cette position, qui est également défendue par mon groupe. Toute l'histoire de l'architecture montre que l'on peut faire du logement minimal de grande qualité. Cela a commencé dans les années 1930, et cela continue jusqu'à présent. Vous pouvez aller voir l'ensemble Siedlung, dans le canton de Berne, une création de très grande qualité de l'Atelier 5. Examinez aussi les projets de logement minimal de la cité Vieusseux, des cités-jardins d'Aïre... Le fait qu'il s'agisse de logement minimal n'implique pas qu'il manque de qualité!

Par conséquent, pour l'ensemble de ces raisons mais également par souci d'économie, je pense qu'il est inacceptable d'imaginer créer des logements de trois pièces pour 1,3 million de francs chacun en ayant des loyers économiques. Nous soutiendrons donc la proposition PR-519.

M. Alexis Barbey (L). Permettez-moi tout d'abord une petite remarque liminaire. J'ai été assez choqué de la manière dont a été traitée M^{me} Figurek pendant son intervention, et j'aimerais rappeler que les consignes de silence et de respect sont aussi valables pour le bureau du Conseil municipal et le Conseil administratif; lorsque M^{me} Figurek parlait, tous les magistrats discutaient avec quelqu'un devant eux et faisaient plus de bruit que l'ensemble de cette salle!

Je remercie M^{me} Valiquer Grecuccio de ses propos car, après les interventions démocrate-chrétienne et radicale avec lesquelles je suis en parfaite harmonie, je ne savais pas trop que dire pour illustrer le changement de position du groupe libéral par rapport au vote de son commissaire sur cet objet.

Cela dit, j'ai quand même quelques petites choses à ajouter. Tout d'abord, en ce qui concerne la possibilité de détruire et reconstruire un immeuble comme celui de la rue de la Terrassière 5 bis, nous sommes toujours craintifs en nous lançant dans ce genre d'opération; en effet, les façades conçues par les architectes d'aujourd'hui sont, hélas, rarement aussi jolies que celles de l'ancien temps. Or, dans le cas d'espèce, la façade de l'immeuble concerné ne présente absolument aucun intérêt. Sa seule particularité est d'être en pointe, mais nous serions de toute manière obligés de refaire une construction analogue, puisque cela correspond à la géographie des lieux. Il serait donc difficile de refaire du moins joli. Par conséquent, nous pouvons estimer qu'un projet de démolition-reconstruction serait de toute façon plus intéressant pour la Ville, patrimonialement parlant, que celui qui est retenu dans la proposition PR-519.

Madame Valiquer Grecuccio, vous nous dites qu'il n'y a pas de conditions minimales de logement, de nos jours... Je suis assez amusé par cette assertion! En effet, lors de la législature précédente, nous avions déjà constaté qu'il n'y

avait pas de conditions maximales en votant un crédit de 5 millions de francs pour racheter le Clos Voltaire et y loger 32 étudiants! Là, c'était franchement assez royal! Et voilà que, maintenant, nous nous retrouvons devant l'extrême inverse, avec un projet de logements où nous avons l'impression que les murs des chambres seront juste autour du lit! Que peut-on faire, dans une chambre de 6 m²? Naturellement, des gens s'en contenteront: quand on n'a que des clapiers à lapins à disposition, eh bien, on vit dans un clapier à lapins! Mais la Ville a-t-elle vraiment envie de proposer à ses concitoyens d'habiter dans des clapiers à lapins? Je ne le crois pas. On ne peut pas vivre dans une boîte d'allumettes où les chambres peuvent à peine contenir un lit – et encore, un lit à une place!

Par conséquent, le groupe libéral modifiera son vote de commission et refusera le crédit demandé dans la proposition PR-519. Nous nous étonnons que l'on puisse même envisager de réaliser un tel projet.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'ai été extrêmement attentive aux derniers arguments développés en ce qui concerne la promiscuité de certains appartements de la Ville de Genève. Pour ma part, je crois que les gens ne sont pas forcément malheureux d'habiter dans des appartements un peu étroits, du moment qu'ils ont un toit à eux. Il y aura donc toujours des personnes qui seront heureuses d'être logées dans des conditions que vous estimez minimales, Monsieur Barbey, mais qui n'en demeurent pas moins tout à fait décentes.

Je le dis d'autant plus que le travail prévu au 5 bis, rue de la Terrassière aboutira à une belle rénovation. Bien sûr, les services municipaux nous ont signalé que cet immeuble n'avait pas été rénové depuis sa création il y a plus d'un siècle, mais qu'il s'agit de répondre à des obligations légales. Nous sommes extrêmement attentifs à cela, et la conservation du patrimoine nous paraît importante.

N'oublions pas que, lorsque cet immeuble a été acheté par la Ville, c'était en vue de sa démolition. A l'époque, on prévoyait d'élargir la Terrassière en démolissant un certain nombre de bâtiments de ce genre. Mais beaucoup de gens sont revenus sur ces intentions depuis lors, et nous sommes heureux de constater que la Terrassière a finalement pris une autre allure que celle qui avait été prévue. L'immeuble situé au 5 bis de cette rue fait partie des derniers vestiges d'immeubles en pointe, ce qui nous paraît être un aspect non négligeable de la question. Le restaurant situé au rez-de-chaussée sera lui aussi rénové et pourvu de dépendances au sous-sol, et ses locataires actuels seront certainement fort heureux de bénéficier ainsi d'un local adapté au fonctionnement de l'établissement.

En outre, les nouveaux logements prévus dans le cadre de ce projet répondront tout à fait aux besoins en la matière. Il est évident que nous sommes tota-

lement opposés à la démolition-reconstruction pour les raisons déjà invoquées. Cette éventualité ferait fi du respect du patrimoine et, si nous l'adoptions, je crains que nous ayons fort à faire avec la Société d'art public et d'autres instances qui s'y opposeraient. C'est un point à ne pas sous-estimer. Le respect de ce qui existe déjà procède peut-être d'une certaine nostalgie, c'est vrai, mais je pense qu'il a aussi une part de réalisme. J'en viens à la question du coût de cette deuxième solution. Comme cela a déjà été dit, ce n'est pas moins de 2,6 millions de francs supplémentaires qu'il faudrait dépenser pour aménager deux appartements, qui coûteraient donc 1,3 million de francs chacun. C'est un peu chérot, par les temps qui courent!

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts acceptera la proposition PR-519 telle qu'elle nous a été soumise par le Conseil administratif, d'autant plus qu'un certain nombre de mesures seront prises pour des économies d'énergie, ce qui va tout à fait dans le sens de nos souhaits.

M. Jacques Baud (UDC). Devons-nous, chaque fois qu'il y a un immeuble à restaurer – comme tous les bâtiments au bout d'un certain nombre d'années – vouloir faire mieux, raser et reconstruire autre chose? Mais alors, rasons la ville! Rasons la cathédrale! On pourrait faire un parking, à la place... Il n'y aurait alors plus de raison de s'arrêter!

L'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis est d'une qualité architecturale indéniable, il est situé dans un quartier sensible, où la Ville a fait un gros effort en matière de restauration de bâtiments. Il faut poursuivre! Je pense donc que le projet qui nous est présenté dans la proposition PR-519 est tout à fait raisonnable et va dans le bon sens. Nous le voterons donc.

Le président. Pour reprendre ce que disait M. Barbey tout à l'heure, je déplore le fait qu'il y ait dans cette salle énormément de brouhaha. Les sièges de la salle des pas perdus sont extrêmement confortables, et je prie celles et ceux qui préfèrent les entretiens particuliers de sortir discuter ailleurs. Nous ne nous entendons plus, ici! La sonorité de la salle est déjà mauvaise, alors si tout le monde parle à la fois...

M. Grégory Baud (R). Monsieur le président, vous transmettrez à M^{me} Valiquer Grecuccio que je n'ignore point l'apport du logement minimal dans l'histoire de l'architecture – je pense aux chambres-cellules de Le Corbusier, entre autres... Mais, dans le cas présent, nous avons la possibilité de faire mieux. Pourquoi nous cantonner à un projet qui, comme l'a rappelé le préopinant libéral, propose des conditions de logement inadaptées à la vie d'aujourd'hui? Je le demande, même

si je conviens avec M^{me} Valiquer Grecuccio que le logement minimal n'est pas forcément dégradant.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Les remarques que j'ai entendues en appellent deux de la part du groupe socialiste. Si nous entrons en matière sur la création de deux appartements de trois pièces pour 2,6 millions de francs, l'Entente, qui nous reproche souvent d'accorder des subventions à tort et à travers pour le logement social, devra trouver des locataires à hauts revenus qui accepteront d'habiter dans de tout petits appartements de trois pièces contre un loyer extrêmement élevé.

De toute manière, même si nous rasons et reconstruisons l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis, nous devrons créer des logements dont les pièces seront très exiguës, car il faudra respecter l'assise de la parcelle. Je le signale à ceux qui ont jugé les conditions d'habitabilité du projet de rénovation insuffisantes.

En outre, je tiens à dire que le projet de démolition-reconstruction devrait faire l'objet d'analyses approfondies et qu'il faudrait donc reprendre toute la procédure depuis le début, alors que le projet de rénovation a déjà obtenu une autorisation, en force depuis juin 2006. Or, si je ne fais erreur, le département cantonal qui a délivré cette même autorisation est présidé par un libéral, dont les services compétents ont jugé le projet en question tout à fait adéquat, puisqu'ils ont donné un préavis positif. Sinon, il n'y aurait pas d'autorisation!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, je suis un peu surpris d'entendre qu'un logement de 6 m² paraît suffisant à certains, qui trouvent que c'est une bonne chose et qui veulent faire du logement à tout crin. Qui d'entre nous a connu, comme étudiant, la vie dans un appartement de 15 ou 16 m²? C'est un chez-soi, certes, mais c'est déjà petit... Alors, pour moi, vivre dans un logement de 6 m² est tout simplement inadmissible et inacceptable dans une ville comme Genève. Quel message notre municipalité entend-elle donner à de jeunes étudiants, pour les inciter à s'installer chez nous afin d'y poursuivre des études? Certains parlent de conservation du patrimoine, mais n'oublions pas ce message d'avenir!

Ce que veulent vraiment les libéraux, c'est la deuxième variante, à savoir la démolition-reconstruction de l'immeuble concerné et sa surélévation de deux étages supplémentaires, projet que M^{me} Rys a très bien décrit tout à l'heure. Nous voulons du logement de qualité qui permette d'accueillir décemment les générations futures. Conserver le patrimoine, c'est bien beau, mais à quel prix? Comme l'a dit M. Barbey, le patrimoine concerné dans la proposition PR-519 peut très bien être remplacé par quelque chose de moderne, de respectueux du patrimoine et de fonctionnel.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quand j'ai abordé ce dossier, j'ai été aussi perplexe que certains d'entre vous. Il est vrai que l'opération présentée dans la proposition PR-519 coûte un peu cher. Mais je me suis assez vite rendu compte, en prenant connaissance des études déjà réalisées, que la démolition-reconstruction est impossible, vu le peu d'appartements qu'elle permettrait de créer et l'exiguïté du terrain dont nous disposons. Je ne me vois pas proposer au Conseil municipal un projet nettement plus cher que celui que le Conseil administratif lui soumet ce soir, et cela pour n'obtenir en plus qu'un ou deux appartements étriqués.

Le patrimoine immobilier de la Ville compte 18 immeubles de la même catégorie que celui de la rue de la Terrassière 5 bis. Il va falloir nous attaquer à ces mammouths, si j'ose dire... Tout cela nécessitera une réflexion que j'ai d'ores et déjà lancée. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous sommes en train d'envisager des échanges avec les fondations immobilières: par exemple, nous leur céderions un ou deux de ces immeubles en échange d'un ou deux des leurs, afin d'essayer de répartir la charge de leur entretien et de leur rénovation. Nous devrons trouver tous ensemble des solutions intelligentes de ce type, afin de sortir les 18 objets en question de cette catégorie d'immeubles en état de décrépitude avancée et, surtout, de ne pas laisser les autres y déchoir.

Mon autre argument en faveur de la proposition PR-519, c'est que l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis ne manque pas de cachet. Promenez-vous par là-bas, vous verrez que c'est beau et que cela change l'aspect de notre ville! Aux Grottes, la diversité des immeubles retrace l'histoire populaire du quartier, ce qui n'est pas le cas aux Eaux-Vives, où les bâtiments ont d'autres caractéristiques et un certain cachet. Aux Pâquis, c'est encore différent... Je trouve que nous devons entretenir cette diversité architecturale, car notre réflexion sur le patrimoine va au-delà de la simple protection d'un certain nombre d'immeubles de valeur. Il nous faut aussi favoriser et renforcer la politique touristique dans notre ville. Nous avons tout à y gagner.

Je rappelle que toute l'Europe manifeste un certain engouement pour la diversité des typologies architecturales. C'est pour cela que, vous et moi, nous aimons visiter d'autres villes, ce qui laisse supposer que d'autres pourraient venir en masse visiter Genève pour les caractéristiques intéressantes de ces bâtiments. Celui dont il est question ici fait partie d'un ensemble construit et valorisé par des privés, il faut le reconnaître; à nous, maintenant, de le rendre attrayant en suivant la même démarche que dans d'autres lieux intéressants de notre cité.

Pour toutes ces raisons, j'invite le Conseil municipal à voter la proposition PR-519 – en lui forçant un peu la main, c'est vrai, mais nous nous attacherons à limer les dépenses autant que possible. Pour ce genre d'objets, nous essaierons de faire au mieux à plus bas prix, tout en assurant le confort nécessaire et sans en

abaisser les normes minimales. Ce projet me paraît le minimum que nous puissions faire pour l'immeuble de la rue de la Terrassière 5 bis.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 44 oui contre 25 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 897 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue de la Terrassière 5 bis, en 2^e zone, sur la parcelle 401, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 897 600 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 19 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.
- *Art.* 4. La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, selon la proposition PR-300, soit un montant total de 1 997 600 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.
- *Art.* 5. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 15 février 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguet, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Catherine Gaillard-lungmann, MM. Olivier Coste, Marc Dalphin, M^{me} Vera Figurek, M. Pierre Maudet, M^{me} Annina Pfund, MM. Pascal Rubeli, Vincent Schaller, M^{mes} Marie-France Spielmann, Nelly Hartlieb et M. François Gillioz, renvoyée en commission le 14 mars 2006, intitulée: «Pour l'harmonisation des critères déterminant les contrats des directeurs et directrices de théâtre» (M-591 A)¹.

Rapport de M^{me} Annina Pfund.

La commission des arts et de la culture, réunie sous les présidences successives de M^{me} Florence Kraft-Babel et de M. Pierre Maudet, a débattu de cet objet le 30 mars 2006, le 31 août 2006, et les 11, 18 et 25 janvier 2007. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Vjosa Cervalla, Lucie Marchon et Laurence Schmidlin, que la rapporteuse remercie pour leur travail essentiel.

Rappel de la motion

Considérant:

- la diversité des contrats liant les directeurs et directrices de théâtre;
- le sentiment d'inégalité de traitement que cette situation peut engendrer chez les personnes concernées;
- la nécessité de définir des critères clairs en matière d'engagement pour éviter des traitements arbitraires.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser la liste des contrats existants:
- d'en établir les différences quant aux conditions posées aux directions dépendant tant du département des affaires culturelles que des fondations;
- de proposer un modèle de contrat adéquat et harmonisé prenant en compte des conditions préalables, une durée adaptée et renouvelable ainsi que les conditions spécifiques au lieu ou à la nature de la prestation.

Séance du 30 mars 2006

Audition des motionnaires

M. Lathion rappelle que c'est suite aux auditions de MM. Mathieu Chardet et Philippe Lüscher que la commission a décidé de rédiger cette motion. En effet,

^{1 «}Mémorial 163e année»: Développée, 5416.

explique-t-il, cette motion est le résultat de l'étonnement soulevé au sein de la commission lorsque celle-ci a appris que M. Chardet n'avait pas de contrat formel alors qu'il dirigeait le Théâtre de l'Orangerie.

- M. Lathion relève que ce genre de contrat suscite toute une série de confusions sur les tenants et les aboutissants de ces accords. Il se souvient également combien il fut interpellé lorsque M. Lüscher avait expliqué qu'il avait dû s'inscrire au Registre du commerce afin de pouvoir assumer personnellement les risques courus par le théâtre. M. Lathion conclut qu'il y avait un réel besoin de clarifier la situation afin de pouvoir obtenir un règlement qui soit le même pour tout le monde.
- M. Piguet signale que cette motion va permettre à la commission de mieux observer les structures des fondations assurant l'exploitation de théâtres. Il ajoute que cette démarche permettra à la commission d'analyser au mieux les démarches qu'il serait possible d'entreprendre afin d'aboutir à quelque chose de plus harmonieux.
- M. Gillioz pense qu'il n'y a pas de pensée unique dans le domaine artistique. Il ajoute que pour un-e véritable créateur-trice, il faut au moins quatre à six ans pour mettre en place sa «patte». Toutefois, il fait remarquer qu'il arrive que certaines personnes prennent bien plus de temps que cela. M. Gillioz trouve que fixer une moyenne serait complètement arbitraire, puisque lui-même est d'avis que les contrats doivent se fixer en fonction de l'individu.
- M^{me} Figurek est d'avis qu'il faut proposer un nouveau travail aux directeurs et directrices qui sont sur le point de partir, et ce afin de faciliter leur réinsertion dans un autre projet, voire leur trouver un autre poste dans un autre théâtre.
- M. Lathion pense que, plutôt que de mettre une limite à la durée, il faudrait rester avec l'option de renouvelable. Il cite l'exemple d'une personnalité comme celle de M. Maurice Béjart dont l'apport pour Lausanne et la Suisse est irremplaçable. Dans ce cas de figure, il se demande si quelqu'un serait d'avis de laisser partir ce type de personnalité pour des raisons de durée de contrat. Il ajoute que Genève a déjà laissé partir M. Besson et se demande si cela fut une bonne chose.

La présidente précise qu'un système de tournus existe dans certaines régions de France. Elle précise qu'il y a des directeurs et directrices engagés par des fondations, des directeurs et directrices engagés par des associations. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des institutions conventionnées et d'autres qui ne le sont pas. Pour terminer, elle rappelle qu'il y a des directeurs et directrices engagés par le département des affaires culturelles (DAC).

Demande de la liste des contrats au DAC (annexe).

Séance du 31 août 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel

M. Mugny rappelle la polémique qu'il y avait eue autour de la position de M. Chardet, et les règles relativement claires qui avaient été mises en place. Il précise que l'on n'est toujours pas au top de la cohérence générale, même s'il croit que les changements actuels se font dans ce sens. Il évoque les thèmes principaux, qui vont suivre tout son exposé:

- la succession de M. Dominique Catton à la tête du Théâtre Am Stram Gram dont il est le fondateur;
- le regroupement des principaux théâtres de la ville la Comédie, Am Stram Gram, le Théâtre de Poche et le Théâtre Saint-Gervais – sous l'égide de la même fondation et avec les mêmes règles;
- le rôle et la structure de la Fondation d'art dramatique;
- le rattachement d'une partie du centre Saint-Gervais au Centre d'art contemporain.

Pour le Théâtre Saint-Gervais, M. Mugny proposait un mandat de douze ans: dans une année ou deux, il faudra voir pour cette succession. Il ajoute qu'il y a d'autres théâtres, comme le Théâtre du Loup, qui fonctionnent selon un mode associatif et que l'on ne peut pas y intervenir sans changer les fondements de ce mode de fonctionnement.

Ouestions

Un commissaire demande quel est le rôle actuel de la Fondation d'art dramatique (FAD) et émet la proposition d'un théâtre géré par la municipalité. Il comprend que l'on ne peut pas avoir un contrat unique avec les mêmes dispositions pour tous, mais il croit qu'il faudrait une formule de contrat qui soit la même, contenant des clauses communes (durée, possibilités de renouvellement, etc.). Il demande ce qu'envisage le magistrat.

M. Mugny répond qu'un théâtre municipalisé veut dire un théâtre fait de fonctionnaires, que c'est complètement différent de ce qui se pratique généralement en Suisse romande, à savoir la délégation de compétences où l'Etat délègue un budget à la direction d'un théâtre et celle-ci engage, licencie et organise les activités, la Ville n'intervenant même pas dans la nomination, si ce n'est par son représentant dans les fondations.

En ce qui concerne le contrat unique, il aimerait bien une fondation qui soit la même pour les quatre théâtres communaux genevois, mais constate que c'est la FAD et non pas lui qui peut décider cela. Il pense que la solution n'est pas un

contrat unique et uniforme, car il y a trop de cas particuliers et des clauses propres à chaque situation contractuelle sont nécessaires. En revanche, on pourrait avoir un corps commun avec des éléments différents selon le-la candidat-e retenue pour diriger.

Un commissaire demande pourquoi on fait une différence entre les théâtres qui sont dirigés directement par la Ville, le Théâtre de l'Orangerie et le Théâtre du Grütli.

M. Mugny explique que la mission principale du Théâtre du Grütli est de favoriser les troupes et la production locales. Afin d'éviter que ne se crée une petite famille qui monopoliserait l'espace culturel, on fait des contrats de courte durée et on change de cap s'il le faut. Il lui semble que le monde du théâtre à Genève approuve cette gestion.

Ce que l'Orangerie a de particulier, c'est qu'une personne ne peut pas gagner sa vie en la gérant pendant ses trois mois d'été: on est obligé d'avoir des contrats à l'heure, ce qui est plus compliqué.

Un commissaire remarque que le Théâtre Pitoëff ou l'Usine n'ont pas vraiment de directeur, mais une personne qui doit gérer la programmation en n'étant subventionnée que pour son spectacle. Il demande s'il ne conviendrait pas d'harmoniser cette situation par rapport à celle de l'Orangerie et du Grütli.

M. Mugny rappelle que l'Usine est un collectif et un lieu alternatif. La Ville part du principe que ce lieu est totalement autogéré et elle ne s'y ingère pas. En ce qui concerne le Théâtre Pitoëff, la salle n'appartient pas à M. Miguel Fernandez, elle est utilisée pour d'autres projets de la Ville et la collaboration peut s'arrêter n'importe quand.

M. Rohrbasser voudrait préciser que:

- le Théâtre Pitoëff n'est pas géré par le département des affaires culturelles mais par la Gérance immobilière municipale et qu'il y a une convention entre le département des affaires culturelles et la Gérance immobilière municipale pour avoir une période limitée durant laquelle le théâtre peut être programmé par le département;
- le théâtre est en très mauvais état: l'entrée, les sièges, ce qui est visible va bien, mais la machinerie de scène est vétuste, voire dangereuse. On ne peut pas laisser des personnes y monter un spectacle s'ils n'ont pas une formation particulière et les gens du Théâtre en Cavale ont reçu cette formation;
- le Théâtre en Cavale a été placé là-bas quand le propriétaire du Théâtre Le Caveau voulait transformer la salle qu'il occupait en fitness, à un moment où la salle Pitoëff était pratiquement inusitée.

Un commissaire demande si l'on n'est pas en train de créer une sorte d'administration en soi (à la FAD), alors qu'il serait peut-être plus judicieux d'avoir un

modèle de contrat qui repose sur des critères communs et de redonner le rôle de contrôle à la Ville.

M. Mugny dit que, en mettant le Théâtre Am Stram Gram et le Théâtre Saint-Gervais à la FAD, on supprime beaucoup de personnes payées pour faire la même chose que ce que font déjà d'autres personnes. Il trouve absurde qu'il y ait autant de personnes qui gèrent quatre théâtres et il est prêt à en réduire le nombre, tout en préservant l'équilibre politique. Il pense que si la FAD était réduite à cinq ou sept personnes, elle fonctionnerait tout aussi bien, voire mieux. Il insiste que c'est du ressort du Conseil municipal.

M. Rohrbasser précise que, s'il est envisagé de rattacher le Théâtre Saint-Gervais à la FAD, c'est parce que le Centre pour l'image contemporaine du centre Saint-Gervais va partir au Bâtiment d'art contemporain.

Un commissaire demande ce qu'il en est des conventions de subventionnement de la FAD et du Théâtre Saint-Gervais.

M. Mugny répond que les statuts de la FAD constituent l'accord entre le monde politique et la fondation subventionnée, qu'il n'y a pas de convention de subventionnement, car l'intérêt d'une convention est de pouvoir «lisser» le subventionnement sur plusieurs années, de garantir une somme globale pour trois ans, par exemple. Il pense que tout est en mouvement et que le fait de rattacher le Théâtre Saint-Gervais à un autre organe va permettre de profiter de faire d'autres modifications. Il croit que, si les partis font pression dans ce sens, on pourrait passer d'une subvention de 220 000 francs à 50 000 ou 60 000 francs.

Un commissaire propose de tout rapatrier au DAC et de supprimer les fondations.

La réponse juridique qu'évoque M. Rohrbasser est que, s'il advient quelque chose, c'est la fondation ou l'association qui est engagée. Si le DAC devient le mandataire, et nomme les directeurs financiers et directrices financières, en cas de problèmes financiers ou quels qu'ils soient, il devient responsable.

M. Mugny ajoute que, si cela dépendait de la Ville, les personnes travaillant dans les théâtres deviendraient des fonctionnaires et on retomberait dans le problème de la municipalisation.

La formule pratiquée avec M. Lüscher: le théâtre était comme une entreprise commerciale dont il avait été nommé gérant, responsable du budget. Il répète que la tradition en Suisse romande est qu'il y ait des intermédiaires entre le monde politique et la création artistique, ce qui a le mérite de dépolitiser la création.

Il ajoute que le seul endroit où il y a des fonctionnaires dans un établissement de création de Genève, c'est au Grand Théâtre.

Un commissaire demande à M. Mugny comment il voit l'avenir de la motion M-591, en particulier concernant la troisième invite.

M. Mugny pense qu'il faudra faire un regroupement des théâtres et établir un contrat de base modulable selon les cas. Il voit cependant mal faire un contrat identique pour l'Usine ou le Théâtre du Galpon, parce qu'ils sortent complètement de l'espace d'intervention de la municipalité.

Séance du 11 janvier 2007

Audition de M^{me} Pralong (Théâtre du Grütli), M. Jutard (Théâtre des Marionnettes), M. Macasdar (Théâtre Saint-Gervais) et M. Catton (Théâtre Am Stram Gram), M^{me} Bisang (Comédie) et M^{me} Courvoisier (Théâtre de Poche)

M. Catton explique que la situation des théâtres à Genève est très claire: il y a les théâtres off et les institutions. Les institutions ont aussi chacune une fonction très claire – chacune a un cahier des charges précis – et sont gérées soit par des associations, soit par des fondations de droit privé, soit par des fondations de droit public.

Le Théâtre Am Stram Gram a une fondation de droit privé qui a mandaté M. Catton pour le diriger. Il explique que, actuellement, il dispose d'une convention signée par la Ville, le Département de l'instruction publique, lui-même et le président de la fondation, et qu'il a un cahier des charges très précis sur quatre ans, stipulant, entre autres, le nombre de représentations, d'animations et de créations à faire. Il explique que cette convention est un contrat de confiance et que, l'année prochaine, auront lieu les discussions au sujet de son renouvellement. Pour lui, ce qui est essentiel, c'est ce rapport de confiance entre lui et les autorités de tutelle.

Ensemble, ils se voient deux fois par an; la première fois pour présenter le programme de la nouvelle saison et la seconde pour présenter les comptes. M. Catton est libre de dépenser l'argent qui est alloué au théâtre comme bon lui semble, selon les projets; ce qui compte est de commencer l'exercice et de le terminer équilibré.

M. Catton explique qu'il faut des années pour que la France s'intéresse au travail fait en Suisse romande. Une durée de douze ans n'est pas très longue pour mettre au point un plan d'attaque.

 M^{me} Courvoisier est également sensible à la question de la diffusion des spectacles et reconnaît aussi que cela prend du temps, le même temps que cela prend pour confirmer une identité artistique et de s'installer auprès du public.

M^{me} Bisang va dans le même sens: chaque structure est différente et il est essentiel que les directions artistiques aient du temps devant elles pour faire leur

travail et l'imaginer par étape. Elle ajoute qu'il est vrai que tout dépend aussi de l'état dans lequel on a trouvé le navire en arrivant: mettre à flot un bâtiment abandonné au niveau de l'organisation ou encore de l'équipement peut prendre du temps également. Elle pense que la durée est essentielle et qu'un cadre pourrait être négocié clairement, avec la possibilité d'évaluations dont les partenaires connaissent les critères.

M^{me} Pralong explique, pour éclairer le statut de l'ancien directeur, M. Lüscher, que le Grütli, au départ, dépendait d'une association, la Fédération des indépendants, artistes, artisans et animateurs de théâtre (FIAT). Puis il y a eu des conflits avec la direction, et le magistrat chargé du département des affaires culturelles, M. Alain Vaissade, a tranché en faveur du directeur et décidé la dissolution de la FIAT. Le théâtre a ainsi eu, pendant un certain temps, une direction sans organe intermédiaire avec le magistrat. Le mandat de M. Lüscher était le même: une convention directe liait la direction au magistrat. Celle-ci disait qu'il était possible de remettre dans la machine les bénéfices faits, mais que le directeur était responsable des déficits. M^{me} Pralong souligne que c'était une situation étonnante. Afin d'éviter les déficits, la Ville a accordé une dernière subvention majorée à M. Lüscher qui a été partagée en 2006 avec la nouvelle direction.

Lorsque le projet de M^{mes} Pralong et Boesch a été choisi, M. Mugny a soulevé ce problème et la solution choisie a été de créer une association qui serait un intermédiaire entre la direction et le magistrat. Le DAC les a ainsi nommées sur la base d'un projet, mais le Grütli a été confié à une association qui les a engagées. M^{me} Pralong pense que cela n'est pas la solution idéale, mais qu'elle est meilleure que la précédente.

Quant à la motion, M^{me} Pralong la trouve étonnante, car elle pense que la grande force de Genève est sa diversité des théâtres (que ce soit au niveau des publics, des subventions, des artistes, etc.). Elle a l'impression que l'on cherche absolument l'uniformisation.

M. Jutard rejoint les propos de M. Catton. Il explique que le Théâtre des Marionnettes de Genève a une fondation de droit privé, à l'image du Théâtre Am Stram Gram. Il est financé à 50% par la Ville et 50% par le Canton, et a signé une convention de quatre ans. Lui-même n'a pas développé un sentiment d'inégalité de traitement par rapport aux autres théâtres. Il explique que ceux-ci sont divers et que l'on n'imaginerait pas comparer la Comédie au Théâtre des Marionnettes.

M. Macasdar rappelle que le Théâtre Saint-Gervais a un conseil de fondation depuis 1963. En 1991, la Maison de Saint-Gervais est passée du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement au DAC. En 1993, elle a de nouveaux statuts: la Fondation Saint-Gervais de Genève est créée et deux directions lui sont rattachées, celle des arts de la scène et celle des arts de l'image. C'est une fondation de droit privé qui fonctionne de la même façon que la FAD

 il y a des représentants des partis, du Conseil d'Etat, de la Ville et des civils. Dès 1995, M. Macasdar est engagé à plein temps et présente un projet sous la forme d'un contrat d'objectifs.

Cela consiste en un certain nombre de missions qui ont été, depuis, régulièrement vérifiées, estimées, discutées et, le cas échéant, modifiées. Ainsi, six nouveaux projets pour Saint-Gervais se sont succédé. Historiquement, il y a donc eu un processus de métamorphose considérable. M. Macasdar trouve qu'il est bien de pourvoir discuter avec la classe politique, l'Etat, la Ville et d'autres observateurs, car cela donne l'occasion d'être en débat de manière permanente. Il ajoute que le bureau se réunit trois fois par mois. Il pense que le nombre de ces réunions n'est pas une vertu en soi mais que, concernant la gestion, cela permet de se donner tous les moyens concrets pour vérifier ce qui se passe en détail.

M^{me} Courvoisier remarque que M^{me} Pachoud est restée douze ans à la tête de la Comédie et qu'elle aurait souhaiter rester plus longtemps. Elle n'est pas sûre que de réglementer les choses amènera plus de justice. Elle est d'accord qu'il n'y a aucune raison de rester à vie dans un théâtre, mais elle trouve qu'il est aussi absurde de ne pas laisser les gens rester quelques années de plus si tout se passe bien. Elle pense que c'est la responsabilité du Conseil municipal de déterminer un minimum – six ans lui semble bien.

M^{me} Pralong explique que, elle-même, a eu droit à deux mandats de trois ans et que connaître à l'avance cette durée la conditionne dans sa gestion quotidienne du théâtre, car il faut être efficace, être dedans et trouver au plus vite le plus juste. Elle trouve cela très contraignant.

Un commissaire imagine que, peut-être, s'il existait une saison de transfert des directeurs et directrices, chaque théâtre pourrait continuer à assurer la diversité et la continuité. Il demande si, à l'échelon francophone, des cadences en termes de saisons de transfert existent. Ensuite, il aimerait savoir comment un réseau se met en place: cela se passe-t-il entre directeurs et directrices, entre structures supérieures (comme la FAD) ou à travers des agents? Il demande aussi ce qui fait qu'un spectacle va pouvoir rayonner hors de sa salle naturelle.

M. Catton répond que cela dépend de l'offre et de la demande, des affinités, de la qualité, etc., et qu'il ne suffit pas qu'un spectacle soit de qualité et de lever le petit doigt pour le faire tourner. Lui-même engage une personne française qui connaît le travail du Théâtre Am Stram Gram ainsi que les réseaux français, lorsqu'il souhaite promouvoir un spectacle en France.

 M^{me} Pralong ajoute que le moteur c'est aussi les directeurs et directrices de théâtre qui sont à l'intérieur de la saison.

M. Jutard pense également que l'aide des structures publiques, quant au financement de ces tournées, est nécessaire.

Répondant à la seconde question, M^{me} Pralong explique que, en France et en Belgique, il y a un tel nombre de théâtres qu'il y a toujours une voie de reconduction possible. Un vrai jeu de passage d'un théâtre à l'autre est possible dans ces pays, mais pas en Suisse, trop petite.

M^{me} Bisang dit qu'il est vrai que le ministère des affaires culturelles en France soigne ses directeurs et directrices: quand ils terminent leur mandat, il leur permet d'en avoir un autre ailleurs et qu'ainsi une circulation est possible. De plus, il existe en France une véritable aide à la création. M^{me} Bisang explique que, souvent, les directeurs et directrices de théâtre sont metteurs en scène et bénéficient d'un soutien sur deux ou trois ans et d'une subvention qui leur permettent de vivre et d'apporter des coproductions dans d'autres théâtres. M^{me} Bisang ajoute également que, lorsque M^{me} Pachoud est partie à la retraite, elle est allée directement au chômage du fait du territoire restreint.

Un commissaire demande s'il existe des critères communs à chacun dans les conventions qu'ils ont signées ou si tout est spécifique car lié à l'histoire du théâtre, son lieu, les tractations.

M. Catton pense que les critères sont spécifiques, car chaque situation est particulière. Il trouverait dommage de tout aligner, car les statuts, cahiers des charges et publics sont différents et que cela ne faciliterait pas nécessairement la tâche.

Une commissaire relève que les directeurs-trices disent que chaque théâtre est différent, mais aussi qu'il faut un minimum de trois ans pour juger d'un travail.

M^{me} Pralong remarque que cela dépend aussi de l'état du théâtre dans lequel on arrive.

M. Macasdar répond que, sur ces trente dernières années, aucun-e directeurtrice du Théâtre de Vidy n'est venu à la Comédie et inversement. Il dit qu'il y a quelques exceptions, mais que la tendance ne va pas dans ce sens-là. Il attire l'attention sur le fait que l'on parle de théâtres de création et non de théâtres d'accueil.

M^{me} Bisang pense que ce qui est souhaitable, c'est d'envisager des pistes pour un parcours artistique et théâtral à Genève, et de proposer une aide aux ex-directeurs et ex-directrices, ainsi que d'avoir une politique internationale, car personne n'attend les théâtres genevois en France. Il faut se bagarrer pour collaborer avec ce pays et M^{me} Bisang pense que, s'ils étaient soutenus par, par exemple, le DAC, et que celui-ci intensifiait ses relations avec les villes françaises en étant partie prenante pour faire circuler les spectacles, les choses se passeraient mieux. La situation est aujourd'hui frustrante, car ils sont seuls dans leur structure pour obtenir des échos en France.

M^{me} Pralong pense aussi que l'on ne peut pas imaginer ne pas mettre de limites dans le temps, en se disant que sans ça un directeur de théâtre tombera dans la misère. Elle croit qu'il faut plutôt penser à un mode d'accompagnement.

Séance du 18 janvier 2007

Discussion

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) annonce qu'il a rédigé des amendements.

Premièrement, il souhaite que le Conseil municipal invite le Conseil administratif à s'interroger sur la réinsertion des directeurs et directrices de théâtre dès la fin de leur contrat. Il propose, par exemple, d'avoir un sas de sécurité de deux ans: le DAC et le Conseil administratif devraient, durant ce laps de temps, donner la priorité aux directeurs en fin de contrat sur la création de pièces et la possibilité de pouvoir les jouer dans les institutions subventionnées.

Dans son second amendement, le groupe évoque la question de l'aide à la promotion des œuvres. Il rappelle que faire tourner une pièce en Suisse est difficile, car le pays est petit et qu'il y a la barrière de la langue. Son idée est de donner la chance aux directeurs et directrices de théâtre de se faire connaître lors de leur mandat. Pour ce faire, il pense que l'administration doit s'organiser pour être au service des créateurs et du travail réalisé dans les institutions de la Ville et de les promouvoir. Il cite l'exemple de la France et des directions régionales des affaires culturelles qui font un travail de promotion des artistes dignes d'intérêt de telle ou telle région.

Le Parti radical remarque qu'il a été répondu à la première et la deuxième invite et que, concernant la troisième, il a cru comprendre, lors des auditions des directeurs et directrices de théâtre, que l'idée d'un contrat harmonisé et valable pour tous est très souhaitable. Il pense néanmoins qu'il y a des réflexions importantes à faire.

D'une part, il relève la difficulté des directeurs et directrices qui terminent leur mandat de se remettre dans le circuit. Il trouve que la perspective ouverte par l'Alliance de gauche est intéressante. Toutefois, il pense que définir un laps de temps est délicat, car cela signifierait intervenir dans les choix artistiques des différents théâtres. Il propose de charger le Conseil administratif de s'interroger sur les mesures pertinentes à prendre pour faciliter la réinsertion des directeurs de théâtre après leur mandat.

Concernant la question de la promotion des spectacles, il pense que cela relève de l'engagement du magistrat et que le Conseil municipal peut seulement faire la remarque que ce dernier ne s'est justement pas assez engagé en ce sens. Il pense que cela doit figurer dans une autre motion.

Le Parti démocrate-chrétien trouve que, transformer l'amendement de l'Alliance de gauche en motion est quelque chose de positif. Il pense qu'il faut indiquer des pistes par rapport au renouvellement des contrats et transformer la troisième invite de la motion en demandant de respecter des critères qui devraient être communs.

Le Parti socialiste indique, en ce qui concerne la retraite des anciens-nes directeurs-trices, qu'il ne se montre pas pour que l'on indique un nombre d'années, mais que l'on demande au DAC d'entamer une réflexion sur ce qu'il pense être possible de faire pour les aider.

Il a pu voir que certains mandats étaient d'une durée de trois ans, renouvelables deux fois, et d'autres de quatre ans. Il a également entendu les directeurs et directrices de théâtre dire que ces durées étaient très courtes pour asseoir une programmation artistique, la développer et en faire la promotion.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) trouve que l'idée que la Ville et l'Etat interviennent pour promouvoir la culture émergeant dans sa ville est intéressante, de même que soutenir la création indépendante et les directeurs et directrices d'institutions est nécessaire. Néanmoins, elle s'oppose à ce qu'il y ait une aide à la transition lors du départ des directeurs ou encore à la mise en place d'une bourse d'aide à la création, car elle pense que, si cette question est abordée aujourd'hui par rapport au domaine théâtral, celle-ci concerne également tous les autres arts. Elle croit que c'est dans le réseau développé par les directeurs et directrices que ceux-ci doivent trouver de nouveaux projets. Elle trouve que, autrement, cela revient à instrumentaliser la création indépendante. Elle estime que développer un soutien à la promotion de sa culture et développer les réseaux au-delà de la Romandie et des frontières est indispensable; elle propose d'ajouter des invites en ce sens.

Le Parti libéral trouve que la contrainte de la langue dans un pays où on en parle quatre pose une réelle question sur la possibilité de tournée des spectacles.

Le Parti libéral propose l'amendement suivant: «de rechercher, de concert avec les parties concernées, une solution en faveur des directeurs et directrices de théâtre arrivés au terme de leur mandat, une transition, notamment sous forme de soutien à la création, leur permettant un suivi adéquat».

Séance du 25 janvier 2007

Suite de la discussion et vote

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose d'enlever les trois invites et de les remplacer par les invites suivantes:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à permettre aux œuvres créées dans les institutions de se faire connaître audelà de notre pays, en développant une véritable politique de soutien et de promotion, à l'image de ce qui se fait dans les pays voisins (en France par exemple par le biais des directions régionales des affaires culturelles);
- à offrir une phase de reconversion pour les directrices et directeurs en fin de mandat, en leur permettant, sur une durée de deux ans, d'être des bénéficiaires privilégiés des subventions d'aide à la création.»

Le Parti socialiste propose de remplacer la troisième demande par: «de proposer un modèle de contrat adéquat, d'une durée minimale de six ans renouvelable, prenant en compte des conditions préalables ainsi que les conditions spécifiques au lieu ou à la nature de la prestation».

Le Parti démocrate-chrétien pense que la commission devrait traiter la motion en tant que telle, quitte à la classer et à créer une autre motion avec les nouveaux considérants proposés par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Le Parti radical propose de refuser la motion M-591 et d'en préparer une nouvelle.

La commission va procéder de la façon suivante: elle ne votera que sur l'invite du Parti socialiste et une nouvelle motion sera écrite avec les amendements de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

Votes

Suppression de la première invite: la suppression est acceptée à l'unanimité.

Suppression de la deuxième invite: la suppression est acceptée à l'unanimité.

Vote de la motion M-591 ainsi amendée: la motion amendée est acceptée par 6 oui (1 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 L, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 6 abstentions (2 S, 1 Ve, 1 UDC, 1 DC, 1 R).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un modèle de contrat adéquat, d'une durée minimale de six ans renouvelable, prenant en compte des conditions préalables ainsi que les conditions spécifiques au lieu ou à la nature de la prestation.

ANNEXE

(Motion M-591) (Directions des théâtres)

Préalable

Les théâtres situés sur le territoire de la Ville de Genève sont, dans leur grande majorité, gérés par des associations ou des fondations indépendantes.

Celles-ci ont élaboré leurs statuts et leurs règlements internes qui précisent les procédures de choix des directions, les cahiers des charges et la durée des engagements. De fait, Genève n'a pas de théâtre municipal (ou cantonal) comme c'est le cas dans bien des villes suisses et étrangères. Notre ville a ainsi choisi de déléguer à des institutions la gestion d'une grande part de sa vie culturelle, dans le domaine des arts vivants notamment.

Par ailleurs, il faut rappeler que les lieux et salles dans lesquels se joue le théâtre sont d'une grande diversité quant à leurs moyens (dimensions, équipements, financements), à leurs missions et à leur histoire. Les attentes des publics et des artistes, par rapport aux institutions théâtrales, sont donc variées. Cette diversité et cette abondance fait la richesse de la vie théâtrale locale.

Cette diversité se traduit également par des différences de traitement qui peuvent être perçues comme des inégalités, voire des injustices, par certains. Ces différences semblent acceptées, pourtant, par les milieux professionnels par ailleurs prompts à exprimer leurs revendications. Par rapport aux pouvoirs publics, celles-ci portent avant tout sur l'accroissement de l'aide globale au théâtre, et à la création théâtrale locale en particulier, afin de soutenir d'une manière générale l'emploi des comédiens et des techniciens de spectacles. La défense des intérêts des personnes et de la profession est du ressort du mouvement syndical, qui passe des conventions avec les institutions membres de l'UTR – Union des théâtres romands.

De ce fait, le département des affaires culturelles n'a pas de contrat avec les directeurs et directrices de théâtre. De tels contrats, qui relèvent du domaine privé, sont exclusivement de la compétence des associations et des fondations.

Font partiellement exception les deux «petits» Théâtres du Grütli et de l'Orangerie, qui ont des missions particulières et dont les directions sont désignées par le conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles. Des conventions de durée limitée sont signées entre le département, d'une part, et les personnes ou les associations désignées, d'autre part.

Enfin, il faut rappeler que les deux principales fondations actives dans le domaine théâtral sont la Fondation d'art dramatique (FAD) en charge de la Comédie et du Poche, d'une part, et Saint-Gervais Genève, fondation pour les arts de la scène et de l'image, en charge du Théâtre de Saint-Gervais, d'autre part.

La Fondation d'art dramatique est une fondation publique municipale, dont les statuts ont été approuvés par les autorités exécutives (Conseil administratif de la Ville de Genève et Conseil d'Etat) et les parlements (Conseil municipal de la Ville de Genève et Grand Conseil). Le Conseil municipal, le Conseil administratif et le Conseil d'Etat élisent ou nomment les membres des conseils de cette fondation. Les mêmes instances élisent ou nomment les membres du conseil de Saint-Gervais Genève, bien que cette fondation soit privée.

Situation actuelle

A)

Il ne sera fait mention dans ce document que des institutions subventionnées régulièrement par la Ville de Genève et occupant un bâtiment ou une salle, propriété ou non de la Ville de Genève.

Il est à noter, par ailleurs, que la plupart de ces institutions bénéficient également de l'appui du Canton généralement partenaire des conventions de subventionnement. Enfin, la Loterie romande est devenue un soutien fréquent et important de la vie culturelle locale. Les appuis d'autres fondations, voire d'entreprises (Wilsdorf, Migros, SIG, Rentes genevoises) sont ponctuels ou moins importants.

B)

Les conventions de subventionnement, dans leur formulation actuelle, précisent (art. 14), dans le domaine de la gestion du personnel, que les bénéficiaires «sont tenus d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de (leur) personnel administratif et technique, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.»

Il est par ailleurs précisé que la rémunération des artistes et autres intermittents du spectacle sera conforme à l'usage des diverses professions concernées.

C)

La fin d'un mandat correspond, pour une directrice ou un directeur, au retour à un statut d'indépendant. Telle est aujourd'hui la situation des anciens directeurs du Poche, du Carouge, du Grütli... Retrouver un poste important est rare. Exception notable: l'ancien directeur de la Comédie, M. Claude Stratz.

D)

Comédie de Genève et Le Poche (Fondation d'art dramatique)

Fondation publique. Les directions sont nommées par les Conseils de fondation, sur préavis d'une commission *ad hoc*, interne, chargée d'examiner les candidatures.

Contrats d'une durée de trois ans, renouvelables pour une même (ou une autre) durée. Les statuts ne précisent pas la durée maximale.

Fin de contrat prévue actuellement pour la direction de la Comédie: 2009 (après dix saisons).

Fin de contrat prévue actuellement pour la direction du Poche: 2009 (après six saisons).

Bâtiments propriétés de la Ville de Genève.

Subvention annuelle de la Ville: 5 250 000 francs.

Théâtre Am Stram Gram

Fondation privée, sans représentants de la Ville. Pas de limitation de durée (le directeur est l'un des fondateurs du théâtre). Le Théâtre Am Stram Gram est au bénéfice d'une convention de subventionnement signée avec le Département des affaires culturelles et le Département de l'instruction publique. Son éventuel renouvellement doit être effectué au printemps 2007. Le Département des affaires culturelles demandera que les dispositions mentionnées dans les conclusions de ce document figurent dans la prochaine convention.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève.

Subvention annuelle: 1 000 000 de francs.

Marionnettes de Genève

Fondation privée, sans représentants de la Ville.

Les Marionnettes de Genève sont au bénéfice d'une convention de subventionnement signée avec le Département des affaires culturelles et le Département de l'instruction publique. Son éventuel renouvellement doit être effectué au printemps 2008. Le Département des affaires culturelles demandera que les dispositions mentionnées dans les conclusions de ce document figurent dans la prochaine convention.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève.

Subvention annuelle: 615 000 francs.

Théâtre de Saint-Gervais

Fondation privée dont les membres sont désignés par les instances publiques. Contrat sans limitation de durée: le directeur actuel effectue sa dixième saison et a été prévenu de la prochaine fin de son mandat. Mise au concours du poste prévue fin 2006-début 2007.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève.

La subvention annuelle est de 3 332 000 francs. La part revenant au Théâtre, soit directement soit au travers des fonds alloués à l'administration générale de la maison, peut être estimée à environ la moitié, soit 1 666 000 francs, somme à laquelle il faut ajouter 200 000 francs en faveur des compagnies locales y créant un spectacle.

Théâtre du Grütli

Convention de gestion avec une association dont font partie les deux directrices acceptées par le département des affaires culturelles. En cours, pour une première saison qui débutera en septembre 2006. Durée limitée à trois ans, renouvelable une fois.

Le projet a été choisi sur la base du préavis d'une commission de cinq personnes, dont trois extérieures au département. Bâtiment propriété de la Ville de Genève.

Subvention annuelle: 1 711 500 francs.

Théâtre de l'Orangerie

Mise au concours effectuée actuellement, pour une convention de gestion avec le Département des affaires culturelles, dès 2007, de durée limitée à trois ans, renouvelable une fois. En cas d'interruption due à des travaux, décision sera prise soit de suspendre les activités et de prolonger d'autant la convention, soit de réaliser une saison en un autre lieu.

Le projet sera choisi sur la base du préavis d'une commission de cinq personnes, dont trois extérieures au département.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève. Les compagnies indépendantes produisant un spectacle peuvent solliciter un appui complémentaire de la Ville.

Subvention annuelle: 275 000 francs.

Théâtre du Loup

Association gérée par une direction collective de quatre personnes, dont trois fondateurs du théâtre. Une convention de subventionnement a été signée en juin 2006, valable jusqu'en 2009.

L'association s'engage à créer au moins un spectacle chaque année, en y ajoutant si possible une deuxième petite création ou une reprise. Par ailleurs, elle accueille des créations locales de compagnies indépendantes et développe un projet pédagogique important.

1124

Motion: contrats des directeurs et directrices de théâtre

Terrain propriété de la Ville de Genève. Les compagnies indépendantes produisant un spectacle peuvent solliciter un appui complémentaire de la Ville.

Subvention annuelle: 400 000 francs.

Compagnie Confiture (au Casino-Théâtre)

Convention d'une durée de trois ans, renouvelable. La convention en cours est la première; elle concerne les années 2005 à 2007. Cette convention particulière lie la compagnie au Casino-Théâtre: Confiture, dont la saison se déroule aussi à la Cité bleue, doit présenter trois spectacles au moins pendant le premier semestre de chaque année. La compagnie est dirigée par son fondateur.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève.

Subvention 2006: 130 000 francs.

Les théâtres ou compagnies mentionnées ci-après bénéficient d'une subvention annuelle, reconductible.

Théâtre de l'Usine

Association gérée collectivement, au bénéfice d'une subvention de fonctionnement annuelle.

Une convention de subventionnement est prévue.

Le Théâtre de l'Usine co-produit ses spectacles avec des compagnies indépendantes de théâtre et de danse.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève. Les compagnies indépendantes produisant un spectacle peuvent solliciter un appui complémentaire de la Ville.

Subvention 2006: 125 000 francs.

Le Galpon

Association faîtière regroupant les associations fondatrices et recevant une subvention annuelle pour frais de fonctionnement et réalisation d'une manifestation commune annuelle (Le printemps du Galpon). De plus, le Galpon accueille des productions de compagnies indépendantes. Les compagnies indépendantes produisant un spectacle peuvent solliciter un appui complémentaire de la Ville.

Subvention 2006: 90 000 francs.

La Parfumerie

Association faîtière regroupant les associations fondatrices et recevant une subvention annuelle pour frais de fonctionnement et réalisation d'une program-

mation culturelle durant toute l'année dans son Grand Café. De plus, la Parfumerie accueille des productions de compagnies indépendantes. Les compagnies indépendantes produisant un spectacle peuvent solliciter un appui complémentaire de la Ville.

Subvention 2006: 90 000 francs.

Théâtre en cavale (au Théâtre Pitoëff)

Subvention annuelle en faveur de l'association, qui s'engage à créer ellemême un spectacle au moins et surtout à proposer une saison complète, avec abonnement, en accueillant notamment des créations d'autres compagnies indépendantes.

A noter que l'état des infrastructures scéniques du Théâtre Pitoëff limite son usage aux seules personnes formées spécialement pour cet équipement, ce qui est le cas de cette petite compagnie.

La compagnie est dirigée par son fondateur. Deux saisons ayant été réalisées, un bilan sera effectué et une convention de subventionnement est envisagée.

Bâtiment propriété de la Ville de Genève. Les compagnies indépendantes produisant un spectacle peuvent solliciter un appui complémentaire de la Ville.

Subvention 2006: 200 000 francs.

Conclusions

Limiter la durée des mandats des directions de théâtre répond sans doute à un besoin de renouvellement souhaitable pour le public. Une telle limite correspond également à l'évolution de l'art théâtral, traversé – comme les autres – par des courants, des «modes» ou des évolutions plus profondes.

Cette durée devrait, cependant, être suffisamment longue pour permettre à ces directions non seulement de présenter leurs projets à leur public mais aussi de développer des collaborations avec d'autres institutions de Genève et, surtout, d'autres villes

Enfin, la limitation de la durée de ces mandats devrait être accompagnée d'une dérogation importante: les fondateurs d'un théâtre, qui ont créé une institution et l'ont développée avec succès durant plusieurs années, tant auprès du public que des acteurs culturels locaux.

Il n'est probablement pas judicieux d'imposer des contrats identiques à l'ensemble des associations et fondations en charge d'un théâtre, tant les situations sont différentes.

En effet, la diversité des objectifs et des moyens, qui est l'une des richesses de la scène théâtrale locale, entraîne logiquement des différences de gestion qu'il faut prendre en considération.

Mais surtout, un contrat unique va à l'encontre, même modestement, du souhait de responsabilisation de ces acteurs culturels. Il s'inscrirait dans une politique contraire à celle de gestion déléguée actuellement pratiquée et s'orientant vers une gestion directe qui n'est ni souhaitée, ni souhaitable.

En revanche, le respect de plusieurs dispositions devrait être demandé aux associations et institutions gérant un théâtre:

- contrats de durée limitée pour les directions;
- possibilité de renouvellement selon des critères convenant aux parties;
- durée totale n'excédant pas douze ans (sous réserve de la dérogation mentionnée plus haut);
- mise au concours publique des directions;
- participation d'experts indépendants aux commissions de préavis chargées d'évaluer les dossiers de candidature.

Par ailleurs, le Département des affaires culturelles n'entend pas modifier pour l'instant la durée des conventions avec les directions des théâtres du Grütli et de l'Orangerie, soit deux fois trois ans.

Premier déhat

M^{me} **Laetitia Guinand** (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le texte de la motion M-591 sur lequel nous sommes amenés à voter ce soir concerne une fois de plus la problématique complexe du monde culturel et, ici, le milieu du théâtre en particulier.

Cette motion traitée à la commission des arts et de la culture, qui visait essentiellement à l'uniformisation des contrats de travail des directeurs de théâtre, partait d'une très bonne intention. Elle souhaitait, à sa mesure, apporter une réponse à la précarité relative dans laquelle travaillent les directeurs de théâtres locaux. En effet, ils n'ont pas de garantie d'emploi à court, voire à moyen terme; surtout, ils ont peu souvent la possibilité de se replacer ensuite, le nombre de places étant limité sur le territoire de notre canton et, plus généralement, en Suisse et à l'étranger.

Cependant, en voulant par trop contrôler et réguler les conditions d'emploi dans la direction des théâtres, les motionnaires méconnaissaient deux grands principes fondamentaux qui président à la création: d'une part, la liberté; d'autre

part, la reconnaissance absolue du particularisme, c'est-à-dire de la singularité propre à chaque théâtre quant à son histoire, son fonctionnement, sa mission. En effet, on ne peut pas comparer le Théâtre du Grütli à celui du Galpon, le public de la Comédie à celui de la Parfumerie, et encore moins le rôle et le cahier des charges de leurs directeurs respectifs. La mission du directeur de telle ou telle institution ne peut donc être identifiée à celle des autres et, par là même, statufiée de manière fixe.

Quant à la liberté, elle doit coûte que coûte être préservée face au politique, bien que celui-ci se trouve être souvent le principal bailleur de fonds des théâtres. Mais être subventionné ne signifie pas être fonctionnarisé! Il faut accepter que, en matière d'art, payer et contrôler la gestion d'une institution ne doit jamais revenir à la diriger. C'est cet équilibre délicat, cet ajustement d'une frontière toujours mouvante, qu'il est besoin à chaque fois de rétablir, voire de défendre.

La solution proposée par la motion M-591 amendée en commission respecte parfaitement les deux principes de liberté et de respect du particularisme, tout en offrant aux directeurs de théâtre une donnée qui leur est nécessaire: le temps. En fixant à une durée minimale de six ans renouvelable la durée de leur contrat de travail, cette motion leur donne la latitude de construire l'identité de leur théâtre et de la confirmer, de fidéliser un public et, enfin, de diffuser cette marque de fabrique qui devient la leur et qui leur permettra aussi, plus tard, d'établir un réseau pour trouver à se replacer – éventuellement à l'étranger, pourquoi pas?

C'est le moins que nous puissions faire pour soutenir cette corporation, dont la situation demeure très particulière. Dans le cas présent, le moins vaut mieux que le plus, c'est pourquoi le groupe libéral vous recommande, Mesdames et Messieurs, de soutenir la motion M-591 amendée par la commission des arts et de la culture.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous propose de ramener la durée initiale minimale des contrats de travail des directeurs de théâtre de six à trois ans. En effet, si le texte de la motion amendée est accepté tel quel, les mandatures politiques à Genève ayant une durée de quatre ans, les autorités contractantes seraient engagées bien au-delà du terme pour lequel elles sont élues, ce qui pourrait occasionner des problèmes.

En outre, dans la fonction publique, on se donne trois ans pour se convaincre qu'un nouveau collaborateur fait ou ne fait pas l'affaire; pourquoi irait-on au-delà de ce délai pour la direction d'un théâtre? Soit le candidat retenu convient et, dans ce cas, tout est bien – rien n'empêche, d'ailleurs, de renouveler son contrat pour une durée identique – soit il ne convient pas ou plus, et il est mis fin à son contrat.

Je vous remercie de soutenir l'amendement suivant, qui vise à préserver les intérêts de notre commune en modifiant comme suit la motion amendée par la commission:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal (...) d'une durée minimale de *trois ans* renouvelable...»

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aurais souhaité que la parole soit donnée aux motionnaires dès le début de la discussion, ce qui nous aurait permis de mieux situer la motion M-591. Le Parti démocrate-chrétien et les socialistes, qui sont à son origine, voulaient promouvoir une harmonisation des critères déterminant les contrats des directeurs et directrices de théâtre. En effet, nous avions été choqués des conditions de travail du directeur du Théâtre de l'Orangerie de l'époque, M. Mathieu Chardet – des conditions basées sur un contrat oral, sur la parole donnée! Il en allait de même pour le directeur du Théâtre du Grütli, M. Philippe Lüscher, au bénéfice d'un contrat d'entreprise avec inscription au registre du commerce; c'est-à-dire que cette personne devait assumer les déficits de son institution, s'il y en avait, comme elle pouvait engranger certains bénéfices, nous en convenons.

C'est ce flou artistique et ce manque de rigueur qui nous a amenés à émettre, avec la commission des arts et de la culture, la motion dont nous traitons ce soir, dans l'espoir d'une clarification et d'une harmonisation des critères, voire d'un modèle de contrat applicable à tous les directeurs de théâtre. Mais nous les avons auditionnés et ils ont défendu chacun la spécificité de leur contrat, de leur théâtre, de leurs conditions de travail – forcément, ce sont des artistes... Autrement dit, pour eux, la situation actuelle ne pose pas de problèmes.

Or ce qui est certainement normal pour des artistes l'est moins pour les conseillers municipaux que nous sommes, qui devons veiller à mettre en place des conditions-cadres pour le long terme. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien s'était abstenu en commission et fera de même ce soir, car nous ne sommes pas du tout satisfaits des conclusions du rapport M-591 A.

M^{me} **Anne Moratti Jung** (Ve). En prévision du traitement de ce rapport M-591 A, j'avais cosigné et déposé, en juin dernier, un amendement, avec des personnes d'autres groupes. Le rapport a finalement été reporté à la présente séance et, aujourd'hui, je ne souhaite plus soutenir ni cet amendement, ni la motion M-591, ni les conclusions du rapport. Pour quelle raison? Je n'étais ni motion-

naire, ni commissaire à la commission des arts et de la culture quand cet objet y a été traité, et les deux représentants de mon groupe qui y siégeaient n'ont pas été réélus au Conseil municipal. J'ai donc dû prendre le train en route et, durant l'été, je me suis aperçue qu'il s'agissait plutôt d'une fausse bonne idée.

Au fond, le point le plus important qui ressort du rapport M-591 A concerne la promotion culturelle. Les directeurs et les directrices de théâtre ne doivent pas forcément occuper la même fonction durant une douzaine ou même une vingtaine d'années – cela dépend vraiment de chaque institution – mais, en revanche, ils ont absolument besoin de promotion culturelle car, en Suisse, la francophonie est assez limitée. Ils doivent donc pouvoir se faire connaître dans l'ensemble du monde francophone.

Il est probable qu'une partie des membres de la commission des arts et de la culture proposeront ultérieurement une nouvelle motion au sujet de la promotion culturelle, mais nous rejetterons ce soir la motion M-591 amendée par ladite commission.

M. Thierry Piguet (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, tout était parti d'une bonne intention, quand la commission des arts et de la culture avait rencontré l'ancien directeur du Théâtre du Grütli, qui nous a fait part de son cahier des charges et de la durée maximale de son mandat fixée à six ans. C'était juste après le départ du directeur du Théâtre de l'Orangerie, qui avait justement occupé cette fonction durant six ans. A ce moment-là, nous nous étions dit qu'il était peut-être intéressant d'aller un peu plus loin, de rencontrer l'ensemble des directeurs et directrices d'institutions qui font le théâtre à Genève, d'examiner leurs cahiers des charges respectifs et la durée de leur mandat, et de voir si ce dernier était renouvelable ou non.

Nous avons voulu faire le point de la situation et, peut-être, imaginer une harmonisation des contrats de directeurs de théâtre. Seulement, ces rencontres nous ont démontré qu'il était difficile, voire impossible de réaliser une telle initiative, les principaux intéressés y étant en majorité opposés.

Madame Guinand, vous avez raison: il faut respecter certains particularismes des théâtres et institutions analogues, surtout quand ils sont gérés selon des contrats fort divers. Deux théâtres genevois dépendent directement du département de la culture, d'autres de fondations de droit privé – c'est le cas d'Am Stram Gram, du Théâtre de Saint-Gervais et des Marionnettes de Genève – d'autres encore de la Fondation d'art dramatique (FAD) – la Comédie et le Poche – ou d'associations, comme le Théâtre du Loup et celui de l'Usine. Il était donc très difficile d'imaginer une uniformisation entre ces institutions, et nous y avons renoncé.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec l'amendement présenté par M. Hämmerli – vous lui transmettrez, Monsieur le président – car tous les directeurs et les directrices de théâtre nous ont dit que six ans était une durée minimale pour accomplir une mission artistique. Il faut que la personne responsable imagine un concept, le mette en place, le développe, fidélise un public, modifie éventuellement son projet par la suite... A la limite, on pourrait envisager des contrats de quatre ans renouvelables, mais en tout cas pas de trois ans; ce serait faire preuve d'une vue trop courte.

En outre, il est également difficile d'imaginer une durée maximale pour les contrats des directeurs et directrices de théâtre. Tous ne sont pas d'accord sur ce point, car certains dirigent la même institution depuis fort longtemps et voudraient continuer, d'autres ont l'habitude des fameux contrats de douze ans – je pense à la Comédie et au Poche – et ne voient pas d'inconvénient à imposer ce genre de limite.

Nous avons pu faire plusieurs constats à l'issue des auditions auxquelles a procédé la commission des arts et de la culture; M^{me} Moratti Jung en a cité quelques-uns, et j'y reviendrai. Mais ce qu'il en est surtout ressorti, c'est un projet de motion amendée qui ne veut plus rien dire! Je cite: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un modèle de contrat adéquat, d'une durée minimale de six ans renouvelable…» Jusque-là, ça va. Mais je poursuis: «...prenant en compte des conditions préalables ainsi que les conditions spécifiques au lieu ou à la nature de la prestation.» C'est vraiment dire tout et son contraire! Ce texte semble, en tout cas, absolument vide de sens au groupe socialiste.

Nous vous proposons donc, chers collègues, de refuser la motion M-591 et les éventuels amendements s'y rapportant. En revanche, nous restons attentifs à la problématique des théâtres dépendant de la Ville de Genève — je pense également au Théâtre Pitoëff, dont je crois que le directeur n'a pas de contrat du tout. Et qu'en est-il du Petit Casino, quand il n'est pas utilisé pour la Revue? Ce sont là d'autres problématiques sur lesquelles nous pourrions nous pencher.

On a déjà souligné le manque crucial de promotion des artistes locaux dans la politique culturelle de la Ville de Genève. Nous nous proposons de refuser la motion M-591 amendée, mais nous présenterons sous peu deux nouvelles motions, indépendantes l'une de l'autre, dont l'une sera axée sur la promotion culturelle et l'autre sur la gestion des théâtres en ville. Je souhaiterais qu'à ce moment-là, Monsieur le magistrat, si c'est possible, vous nous fassiez le point de la situation sur différents départs de directeurs de théâtre qui devraient intervenir bientôt. Nous aimerions également savoir si certains contrats ont été enfin ratifiés au sein de quelques institutions de droit privé.

M^{me} **Christine Camporini** (R). J'aimerais m'arrêter sur un détail du rapport M-591 A qui, en fait, n'en est pas un. Il y a plusieurs fois été fait mention du manque de visibilité des directrices et directeurs de théâtre genevois. Il faudrait, dit M^{me} Bisang lors de son audition, avoir une politique internationale en la matière. Je partage son avis, et j'ai même envie d'aller plus loin: pour qu'il y ait politique internationale, il faut qu'il y ait une volonté politique. Or celle-ci ne se construira que sur un état d'esprit consistant à porter avec fierté, panache et envergure des créations théâtrales réalisées à Genève.

Oui, c'est bel et bien d'un état d'esprit qu'il s'agit ici. C'est seulement animés par cette motivation-là que le magistrat et le département de la culture profiteront de toutes les occasions, de toutes les rencontres, de tous les échanges pour faire connaître et vendre une offre culturelle genevoise de qualité. La bonne nouvelle, c'est que cela ne demande pas nécessairement d'augmenter une ligne budgétaire... En revanche, c'est une exigence: il faut avoir profondément à cœur de porter avec fierté, créativité et enthousiasme notre culture genevoise en oriflamme au-delà de nos frontières, et être véritablement à l'affût de toutes les possibilités qui se présenteront alors forcément.

Ainsi, nous pourrons aider les directrices et directeurs de théâtre à faire fructifier leur expérience genevoise, tout en permettant à notre culture locale de rayonner aussi loin et autant qu'elle le mérite. Le Parti radical soutiendra la motion M-591 en l'état.

M^{me} **Catherine Gaillard** (AGT). Notre groupe se réjouit de constater que les autres partis de l'Alternative se sont également ralliés à son point de vue. Bien que signataires de la motion M-591, bien qu'ayant pris une part active aux différents débats et auditions qui se sont déroulés l'année dernière au sein de la commission des arts et de la culture à ce sujet, il nous apparaît maintenant que ce qui reste de la motion initiale, c'est une coquille vide.

La seule notion qui apparaisse très clairement dans la motion amendée par la commission, c'est la durée minimale de six ans pour les contrats de travail des directrices et directeurs de théâtre. Il me semble que c'est là dénaturer ce qui ressortait des auditions auxquelles nous avons procédé. En effet, il règne une certaine confusion à ce niveau; les douze directeurs et directrices auditionnés nous ont affirmé, comme le rappelait M. Piguet, qu'ils avaient besoin de ces six ans pour mener un projet théâtral à sa maturité. Par conséquent, du point de vue de leur direction artistique, six ans représentent bien un laps de temps minimal.

Mais en aucun cas ils n'ont dit qu'ils voulaient un contrat d'au moins six ans, cela n'a rien à voir! Ils nous ont simplement fait part de la problématique devant laquelle ils se trouvaient en termes de direction artistique. Par conséquent, vouloir

fixer à six ans la durée minimale de leurs contrats nous semble revenir à faire tout à coup un pas de géant, alors que tel n'était pas le but de la réflexion menée à la commission des arts et de la culture.

Une fois cela précisé, il faut encore ajouter que certains éléments fondamentaux de l'idée de départ ont complètement disparu de la motion M-591 amendée. Je pense entre autres, comme l'a rappelé M^{me} Camporini, à la promotion culturelle. En effet, lors des auditions, nous avons constaté que les directrices et directeurs de théâtre étaient vraiment en souci d'être ainsi livrés à eux-mêmes. Le financement de la création à Genève est important, il est bien fait – de cela, ils ne se plaignent pas – mais ils ont l'impression, en comparaison avec d'autres pays, qu'il n'y a pas vraiment d'issue pour eux en dehors de ce petit monde local. Même passer à Lausanne est problématique, et aller dans les autres cantons romands semble demander des moyens considérables. On dirait qu'il y a là des barrières presque infranchissables. Alors, ne parlons pas de la France...

Et pourtant, ces mêmes professionnels du spectacle, lorsqu'ils voyagent en France, s'aperçoivent que la Belgique, le Québec et certains pays d'Afrique y sont représentés sur les scènes de théâtre – mais la Suisse romande, elle, n'existe pas! Mais quelle différence y a-t-il entre nous et ces autres pays, qui ne sont pas forcément plus grands ni mieux dotés en matière de théâtre? A coup sûr, c'est l'énergie qui est mise par les institutions concernées à vendre leurs spectacles à l'étranger, à y croire, à en faire la promotion, à les défendre. Ce point nous a paru ressortir de manière essentielle au cours de toutes les auditions auxquelles nous avons procédé, et il semble que tout le monde était d'accord là-dessus. Il y a quelque chose à faire dans ce domaine, à Genève!

En l'état, la motion M-591 amendée n'apporte rien. A mon avis, elle risque même de nous compliquer la tâche. Cette durée minimale de six ans pour le contrat de direction est-elle vraiment adaptée à tous les théâtres? Si nous voulons réellement trouver une possible harmonisation en la matière, je crois que cela demanderait un travail plus approfondi et qu'il nous faudrait tenir compte des besoins spécifiques de chaque institution. Et d'ailleurs, pour celles dont la gestion est déjà basée sur des contrats précis, pourquoi vouloir y toucher? Mais c'est encore un autre problème...

Sur ce plan, il est vrai qu'il existe encore quelques zones d'ombre. Quant au Théâtre Pitoëff, nous avons auditionné l'actuel directeur du Théâtre en cavale, Miguel Fernandez, qui nous a dit qu'il n'avait pas de contrat. Il est là, simplement... Peut-être qu'il y restera, il faut voir s'il sera reconduit dans sa fonction. Nous nous sommes donc demandé s'il était vraiment idéal de travailler dans une telle incertitude. Bien qu'il faille sans doute laisser une place à l'arbitraire dans le monde artistique, nous pouvons peut-être faire quelque chose, essayer d'harmoniser un peu tout cela ou, en tout cas, apporter un peu plus de stabilité à ce genre de situations.

Ce soir, nous voterons nous aussi le refus de la motion M-591 amendée. En revanche, nous souhaitons que la commission des arts et de la culture se penche à nouveau sur les points essentiels qui ressortent des auditions des directrices et directeurs de théâtre genevois. Peut-être y a-t-il là matière à proposer une nouvelle motion, comme l'avait fait la même commission lors de la législature précédente. Peut-être faudra-t-il en déposer plusieurs autres vraiment pointues et spécialisées, et non pas forcément une seule qui englobe toutes les problématiques et tous les thèmes sur lesquels nous sommes tous d'accord, à ce que j'ai entendu ce soir.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à rejeter l'objet qui nous est soumis ici et à repartir sur de nouvelles bases, sans nous encombrer des aspects un peu lourds et mal définis qui subsistent de la motion M-591. Séparons-nousen, reprenons la réflexion, essayons de définir ensemble, au sein de la commission des arts et de la culture, ce qui ressort de solide de nos travaux précédents! Ensuite, revenons en séance plénière avec des projets sur lesquels nous pourrons vraiment entrer en matière!

M. Patrice Mugny, maire. Mesdames et Messieurs, nous reviendrons certainement en d'autres occasions à la discussion sur la promotion culturelle. Néanmoins, j'aimerais quand même m'inscrire en faux contre certains propos que je viens d'entendre. Il y a des troupes de théâtre locales qui font des carrières internationales extraordinaires! Je n'en citerai que deux, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en a pas d'autres: Omar Porras fait des tournées dans le monde entier avec le Teatro Malandro, du Japon à l'Amérique latine, des Etats-Unis à toute l'Europe; quant au Théâtre Am Stram Gram, dirigé par Dominique Catton, il fait régulièrement des tournées européennes. C'est donc possible! Et je répète qu'il y a d'autres exemples que les deux que je viens de citer, également dans le domaine de la danse et de la musique. Il est donc possible d'effectuer des tournées internationales en partant de Genève.

En ce qui concerne la motion M-591 en particulier, il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien. Alors que le monde du théâtre n'en veut pas, car il fonctionne bien, pourquoi les libéraux – ce n'est pas du tout une attaque contre leur parti – veulent-ils absolument réguler une situation déjà satisfaisante? Bien sûr, certains modes de fonctionnement peuvent certainement être améliorés; par exemple, cela fait longtemps que je me dis que la FAD, qui regroupe la Comédie et le Poche, pourrait peut-être chapeauter trois ou quatre théâtres, ce qui éviterait une multiplication des fondations. Il est vrai que, selon les institutions, on peut plus ou moins institutionnaliser et réguler certains détails.

Cependant, toutes ne sont pas comparables. Le Théâtre du Loup est une association dont le fonctionnement n'a strictement rien à voir avec la FAD, laquelle,

en tant que fondation de droit public, n'a elle-même rien à voir avec la fondation de droit privé du Théâtre Am Stram Gram. Et cette dernière est également complètement différente du Théâtre de l'Usine, qui est autogéré. Vous avez là des régimes bien distincts, sans parler des gens qui fondent de nouvelles scènes.

Mesdames et Messieurs, je ne vous le cache pas: récemment, j'ai dit au directeur du Théâtre Am Stram Gram, Dominique Catton, que je respecte profondément, qu'il était temps pour lui de passer la main. Il n'y a pas de raison qu'il continue, si c'est pour jouer les Couchepin et rester en fonction jusqu'à 70 ans! Il n'en demeure pas moins qu'il aurait été stupide de limiter son mandat à douze ans, alors que c'est son aventure de plus de vingt ans avec son théâtre qui a fait de ce dernier ce qu'il est aujourd'hui. Mais peut-être déciderons-nous, dans les années à venir, que le poste de directeur d'Am Stram Gram sera limité à une durée de dix ou douze ans.

Je ne suis pas en train de dire qu'il est impossible de réguler ces facteurs-là de la vie culturelle genevoise, mais il faut tenir compte des histoires différentes de chaque théâtre. Il y a eu récemment des problèmes au Théâtre de l'Usine – eh bien, il est autogéré, ce qui signifie que c'est lui, et non pas nous, qui règle ses problèmes et qui procède au choix des personnes à nommer. C'est également lui qui décide de la durée de leur fonction, et il serait vraiment extraordinaire que la Ville veuille tout à coup intervenir pour imposer sa propre régulation en la matière.

Quant à l'amendement de M. Hämmerli visant à limiter à trois ans la durée des contrats de travail des directeurs et directrices de théâtre, je pense qu'il faut simplement le refuser, car il n'a pas de sens. Nous n'allons pas nous mettre à virer ces gens après une année ou deux, d'autant plus que la Ville a très peu de pouvoir sur ce plan. A quelques exceptions près, ces décisions dépendent de fondations où c'est vous, membres des partis siégeant au Conseil municipal, qui êtes représentés et qui prenez ce genre d'initiatives. C'est ce qui se passe dans la plupart des cas; autrement, il s'agit de fondations où la Ville n'est pas représentée du tout et n'a donc aucun pouvoir décisionnel. Evidemment, nous pouvons intervenir au niveau des subventions, mais je nous vois mal menacer telle ou telle fondation de lui couper les vivres si son président ou sa présidente ne s'en va pas l'année suivante!

Enfin, je le répète: il n'y a pas de malaise dans le monde du théâtre. Personne ne s'y plaint. Les directeurs et directrices des institutions concernées estiment que chaque mode de fonctionnement est défendable, et il n'y a pas de scandale – je pense, par exemple, à des gens qui «squatteraient» des postes lucratifs pendant des années en ne laissant pas la place à d'autres artistes. Ce n'est pas le cas! Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de balayer la motion M-591.

En revanche, le débat sur la promotion culturelle est vraiment intéressant. Je le répète, il y a des troupes locales qui font des tournées à l'étranger, ce n'est donc pas chose impossible. Mais il est vrai que nous pouvons certainement améliorer la situation.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Permettez au seul membre, apparemment, de la commission des arts et de la culture qui n'a pas signé la motion M-591 parce qu'il n'en voulait pas, de vous dire pourquoi, ce soir, il en veut... Ce n'est pas parce que M. le maire demande son refus!

Au départ, comme cela vient d'être rappelé, la motion M-591 se basait sur le principe de l'uniformisation. Vous imaginez bien, chers collègues, qu'il y avait là de quoi causer une crise d'acné juvénile à un libéral, alors que son âge ne le justifiait pas... Par contre, la motion amendée par la commission des arts et de la culture stipule précisément qu'il n'y a rien à uniformiser.

Comme le rappelait tout à l'heure l'un de ses auteurs, tout ce qui était initialement proposé dans la motion M-591 a fait l'objet d'un examen attentif, après un certain remue-ménage dans les milieux culturels. Les représentants de ces derniers ont été auditionnés avec une attention soutenue par la commission. Or chacun a pu réaliser à cette occasion que cette motion, alors qu'elle avait précisément pour but de répondre à leurs besoins, partait d'une bonne intention qui ne correspondait en fait pas à leurs propres désirs. C'est bien pour cela qu'il n'est rien resté de la formulation initiale du texte en question, et qu'il n'en est ressorti qu'une seule notion: la durée minimale du contrat de travail des directeurs de théâtre.

Que l'on ne vienne pas maintenant nous dire que cette durée ne convient pas, en utilisant des arguments intellectuels comme ceux avancés tout à l'heure par A gauche toute!... Il ne s'agit pas ici de défendre la situation de tel ou tel directeur de théâtre, mais la mission de chacun d'eux. L'un d'eux nous a d'ailleurs expliqué qu'il fallait parfois deux ans pour «remonter» une institution dont la précédente direction n'avait pas été à la hauteur, puis deux autres années pour imposer sa griffe à un public, et encore deux ans pour permettre au théâtre en question de rayonner et d'assurer sa promotion culturelle, comme l'a rappelé M^{me} Guinand tout à l'heure. C'est pour cela qu'il faut un contrat de six ans: pour pouvoir créer une atmosphère, s'attacher un public et nouer les contacts nécessaires à la diffusion des spectacles au-delà de nos frontières genevoises.

M. le magistrat en charge de la culture a cité le Teatro Malandro comme exemple de diffusion de la culture genevoise à l'extérieur... C'est un peu pathétique, puisque ce théâtre fonctionnait et fonctionne toujours hors des infrastructures culturelles de la Ville; on se souvient d'ailleurs qu'il a connu quelques malheurs avec sa subvention. Il ne dépend donc nullement des conditions-cadres que

proposeraient les services municipaux, et c'est probablement grâce à cela qu'il peut courir le monde – du Japon à la côte californienne, à en croire M. Mugny.

Cela montre bien qu'il faut affranchir le théâtre de contraintes inutiles pour qu'il puisse diffuser ses activités! Or la plus inutile de ces contraintes, c'est la peur due au fait que les contrats de direction sont aléatoires – parfois même oraux – et susceptibles d'être résiliés en tout temps. Pensons au Festival de la Bâtie, pour ne citer que lui... La seule manière de permettre à un théâtre d'exister, de se développer, de rayonner, de rencontrer son public avec le minimum de joyeuseté qui préside à la création, c'est bien de lui garantir qu'il est confié à un directeur ou à une directrice pour la durée nécessaire à la mise en place de ses objectifs.

Si la gauche ou certains conseillers municipaux décidaient que la motion M-591 amendée par la commission des arts et de la culture n'est pas bonne et qu'il faut en déposer deux autres pour dire la même chose, cela ne me cause pas vraiment de souci, mais ce n'est pas un bon argument pour refuser cet objet ce soir. Mesdames et Messieurs, je vous demande de réaliser l'importance de la notion de cadre stable dans la création culturelle, qui est déjà secouée par tant d'autres motifs d'inquiétude! Nous devons accorder ce bienfait aux directeurs de théâtre; ils le méritent bien, vu les concours à passer pour obtenir ce genre de postes. En agissant ainsi, la municipalité court de faibles risques, en comparaison avec ceux, de nature artistique, qu'ils doivent quant à eux assumer.

Par conséquent, confions-leur par principe un contrat d'une durée minimale de six ans! La motion M-591 amendée ne précise pas dans quelles conditions il peut être renouvelé, car cela relève de la liberté du magistrat, sous le contrôle du Conseil municipal. Mais ne donnons pas de l'éphémère, ne donnons pas d'une main en laissant entendre que nous reprendrons immédiatement de l'autre! Je pense à nouveau au Festival de la Bâtie... Ce faisant, nous ne ferions qu'accroître ce qu'il y a lieu d'appeler aujourd'hui la chienlit culturelle genevoise.

M^{me} Maria Pérez (AGT). Monsieur Froidevaux, je m'étonne que vous réduisiez la création culturelle genevoise aux seuls douze directeurs et directrices de théâtre qui ont été auditionnés par la commission des arts et de la culture – et que je respecte par ailleurs. Je pense que c'est de toute façon insuffisant pour connaître le tissu culturel genevois. Nous pouvons saluer ces personnes, car elles ont parcouru un long chemin pour obtenir ces postes lucratifs et fort enviés qui leur donnent un outil de travail tout à fait performant. Je comprends qu'il faille leur accorder les moyens, en termes de temps, de réaliser leurs projets et de les porter à maturité.

Cependant, à mon sens, avant de statuer sur la durée des contrats des directeurs de théâtre, il faut préalablement définir une politique culturelle globale,

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

c'est-à-dire examiner la question avec davantage de recul. C'est pour cette raison que je trouve la motion M-591 amendée par la commission complètement vide de sens. Je maintiens donc la position du groupe A gauche toute!, qui consiste à la rejeter.

Deuxième déhat

Le président. En deuxième débat, je fais voter l'amendement de M. Hämmerli. Je signale pour la bonne forme que l'amendement déposé au mois de juin dernier, en prévision du traitement du rapport, est caduc, personne ne l'ayant repris ce soir.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hämmerli est refusé à la majorité.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est refusée par 43 non contre 17 oui (9 abstentions).

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 15.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1054
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1054
3. Pétitions.	1054
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-533 A). Troisième débat	1055
5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 445 000 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant sollicité de 2 700 000 francs, ainsi qu'un montant de 410 000 francs du Fonds photovoltaïque, soit un montant net de 2 335 000 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif (PR-509 A)	1077
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1 ^{er} novembre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) selon le crédit voté le 27 juin 2000 (proposition PR-36) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7579,45 francs (PR-515 A)	1092
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la propo-	

clement du crédit destiné à la poursuite de l'effort de modernisation de l'administration municipale par le renouvellement du mobilier et des équipements de bureau, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 146 599,48 francs (PR-516 A)	1094
8. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 897 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue de la Terrassière 5 bis, en 2º zone, sur la parcelle 401, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève (PR-519 A)	1096
9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 15 février 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguet, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Olivier Coste, Marc Dalphin, M ^{me} Vera Figurek, M. Pierre Maudet, M ^{me} Annina Pfund, MM. Pascal Rubeli, Vincent Schaller, M ^{mes} Marie-France Spielmann, Nelly Hartlieb et M. François Gillioz, renvoyée en commission le 14 mars 2006, intitulée: «Pour l'harmonisation des critères déterminant les contrats des directeurs et directrices de théâtre» (M-591 A).	1108
10. Propositions des conseillers municipaux	1137
11. Interpellations	1137
12. Questions écrites	1137

La mémorialiste: *Marguerite Conus*